NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UN LIBRARY

Distr.
GENERALE

E/CN.6/525
27 janvier 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
ESPAGNOL

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Vingt-deuxième session
Point 14 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES

69-01628

/...

TABLE DES MATIERES

		Pages
	INTRODUCTION	3
I.	PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LEUR PAYS (Point 3 a) de l'ordre du jour)	8
	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (Point 3 b) de l'ordre du jour)	21
II.	APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (Point 4 de l'ordre du jour)	37
III.	PROGRES REALISES DANS LE DOMAINE DES DROITS POLITIQUES (Point 5 a) de l'ordre du jour)	41
IV.	CONDITION DE LA FEMME EN DROIT PRIVE (Point 8 de l'ordre du jour)	49
V.	DROITS ECONOMIQUES DE LA FEMME ET PARTICIPATION DE LA FEMME A LA VIE ECONOMIQUE (Point 9 de l'ordre du jour)	54
VI.	ACCES DE LA FEMME AUX ETUDES (Point 10 de l'ordre du jour)	65
VII.	TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES	68
VIII.	ACTIVITES PREVUES PAR LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES	81

/...

INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général des Nations Unies ayant invité la Commission interaméricaine des femmes à bien vouloir, conformément au paragraphe 7 de la résolution 48 B (IV) du Conseil économique et social, envoyer à la vingt-deuxième session de la Commission de la condition de la femme qui s'ouvre à New York le 27 janvier 1969, des observatrices qui siégeraient à titre consultatif et en qualité d'informatrices, la Commission interaméricaine des femmes a l'honneur et le plaisir de présenter le rapport ci-après à la vingt-deuxième session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, conformément à l'alinéa d) de l'article 2 de son statut organique. Ce rapport contient des renseignements sur les travaux accomplis par la Commission interaméricaine des femmes dans les domaines de sa compétence, ainsi que des renseignements relatifs aux divers points de l'ordre du jour qui seront examinés par la vingt-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Cette année, la présentation du rapport a été modifiée de manière à donner la priorité aux points de l'ordre du jour de ladite session.

2. Il y a 40 ans, à l'époque de la création de la Commission, le seul pays de notre hémisphère où les femmes pussent exercer le droit de vote était les Etats-Unis d'Amérique. L'Equateur fut la deuxième nation à le leur accorder, en 1929. En 1961, le Paraguay, seule nation de notre hémisphère où les femmes ne jouissaient pas encore de l'exercice de leurs droits politiques, le leur a enfin octroyé. Cette date a marqué une étape décisive dans l'histoire de la Commission interaméricaine. Celle-ci en effet, en contribuant à assurer aux femmes de l'hémisphère occidental leur égalité juridique et politique s'était acquittée de la tâche qui lui avait été assignée à l'origine. En conséquence, après avoir obtenu pour les femmes l'exercice de leurs droits politiques, la Commission interaméricaine des femmes cherche désormais à les associer au progrès économique, social, culturel et politique des différentes nations de l'hémisphère occidental. Nous estimons qu'il est indispensable que les femmes, partenaires et égales des hommes, s'emploient à bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes, pour leurs familles et pour leurs communautés respectives, tant nationales qu'internationales.

/...

3. La CIF est la seule organisation régionale officielle qui soit habilitée à intervenir directement auprès des chefs de gouvernement, au nom des femmes du continent américain. Cette Commission comprend, pour chaque Etat membre de l'Organisation des Etats américains, une déléguée principale désignée par son gouvernement.

4. La Présidente et la Vice-Présidente de la CIF sont élues parmi les déléguées principales à la Commission. La Présidente a le privilège et la faculté d'intervenir directement auprès des ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique latine, auprès des hauts fonctionnaires, et auprès du personnel de rang élevé des organisations internationales. Les résolutions approuvées aux assemblées de notre Commission sont transmises directement aux gouvernements, avec des recommandations concernant les mesures à prendre.

5. Les femmes qui représentent leurs gouvernements à la Commission interaméricaine des femmes sont choisies dans tous les milieux, et leurs professions, leur formation et leurs intérêts sont des plus variés. Cette diversité est d'ailleurs l'une des forces de la Commission. La Vice-Présidente de la CIF, par exemple, Mme Maria Luisa Soto de Bertrand, du Honduras, est une chimiste éminente et appartient à l'élite agissante de sa communauté.

6. Sur la liste des déléguées principales à la Commission, on en trouve qui sont membres des corps législatifs de leur pays. Mme Olga Nuñez de Saballos, représentante du Nicaragua, est Vice-Présidente du Congrès nicaraguayen. La représentante du Mexique, Mlle Maria Lavalle Urbina, est sénateur. Elle a autre fois assuré la présidence de ce noble organe qu'est la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Mlle Wilna Saavedra, représentante du Chili, est membre du Congrès de son pays, de même que Mme Ana Sixta de Cuadros, qui représente la Colombie.

7. Certaines des représentantes à la Commission occupent des postes élevés auprès de leur gouvernement. Mme Lucía de Calot, représentante de l'Argentine, est Directrice du Service des questions féminines en Argentine. La déléguée du Venezuela, Mme Clarisa Sanoja de Ochoa, est Juge principal auprès des tribunaux pour enfants. Enfin, Mme Gabriela Aranibar, représentante du Pérou, est une éminente avocate et occupe un poste important dans l'Administration fédérale de la sécurité sociale.

/...

8. D'autre part, plusieurs déléguées auprès de la Commission interaméricaine appartiennent au corps diplomatique. La représentante du Costa Rica, Mme Margarita O. de Guardia, est ambassadrice. Mme Mathilde C. de Busch, représentante de Bolivie, a récemment été nommée attaché culturel à l'Ambassade de Bolivie à Washington. Mme Lucienne Aléandra, représentante de Haïti, est également attachée d'ambassade à Washington.

9. Les membres de la Commission appartiennent aux professions les plus diverses. Mme Bertha Lutz, du Brésil, est une brillante naturaliste et a été l'une des premières à défendre les droits des femmes. Mme Sofía Alvarez de Demicheli, représentante de l'Uruguay, est une éminente avocate et a été, elle aussi, l'une des premières à plaider la cause des femmes. Mme Emil T. Chanlett, des Etats-Unis, est professeur d'université, et représente ainsi l'enseignement au sein de la Commission. Dans le domaine des sciences, on y trouve la représentante du Panama, Mlle Gloriela Calvo, bactériologiste. Mme Carmen Vilanova de Alfaro et Mme Jeannette Simons de Bendfeldt, qui représentent respectivement El Salvador et le Guatemala, sont toutes deux femmes d'affaires. Enfin, et non des moindres, Mme Martha Stark de Alvarez, représentante du Paraguay, représente le plus noble des arts et la plus belle des professions : mère et maitresse de maison.

10. La CIF ne se contente pas d'agir auprès des échelons les plus élevés de l'administration. Elle collabore aussi directement avec les femmes des Etats membres de l'OEA. Des associations féminines indépendantes et professionnelles forment des "comités nationaux de coopération", qui ont pour tâche d'exécuter au niveau local les plans et les programmes de la Commission. C'est donc à la base comme aux échelons officiels les plus élevés que les femmes du continent américain travaillent à bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour les communautés auxquelles elles appartiennent, et cherchent à collaborer avec les hommes à la mise en oeuvre des plans et des programmes de développement économique et social.

11. Consciente du fait que les efforts visant à améliorer la condition humaine font de plus en plus appel aux compétences techniques et spécialisées, la Commission interaméricaine des femmes, soucieuse de suivre ce mouvement, s'est appliquée, au sein de son secrétariat permanent, à porter un intérêt accru à tous les aspects du

/...

développement. La Commission a organisé trois cours de formation des élites féminines.

12. Le premier cours, qui présentait un caractère régional, s'est tenu à Porto Rico. Le deuxième, également régional, a eu lieu au Chili. Le troisième, enfin, qui réunissait des participantes de l'ensemble venant du système interaméricain, s'est tenu à Costa Rica. On prévoit l'organisation d'un quatrième cours en Argentine, en avril 1969.

13. Ces cours ont une action catalytique sur leurs participantes. On a noté en effet qu'ils avaient un effet multiplicateur des plus encourageants. Les femmes qui y ont pris part sont rentrées dans leurs pays pleines d'enthousiasme et ayant acquis l'expérience nécessaire pour organiser à l'intention de leurs compatriotes des exercices de formation analogues. Certaines d'entre elles s'y sont d'ailleurs déjà employées avec succès.

14. La Commission interaméricaine des femmes a, si l'on peut dire, survécu à sa principale "raison d'être" initiale, étant donné que les femmes ont réalisé d'immenses progrès dans l'exercice de leurs droits politiques et juridiques. Il faut donc désormais se tourner vers l'avenir. Les femmes constituent une vaste réserve de ressources humaines, pratiquement inexploitée. Les organisations féminines indépendantes peuvent contribuer à apporter les améliorations économiques, sociales et culturelles que nous recherchons tous pour nos communautés et nos nations respectives, et pour le monde entier. C'est pourquoi l'application des principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des Etats américains et dans la Charte de Punta del Este, principes réaffirmés en 1967 par les chefs d'Etat américains, et la réalisation des programmes prévus dans ces deux Chartes, sont pour nous d'un intérêt capital.

15. A la réunion des Chefs d'Etat américains, qui s'est tenue en avril 1957, la première résolution a porté sur la création d'un marché commun en Amérique latine. On y a souligné plus particulièrement l'importance des relations réciproques entre les nations d'Amérique et les avantages communs de leur interdépendance.

/...

Les femmes peuvent et doivent participer pleinement, côte à côte avec les hommes, à l'édification d'un monde meilleur. Les femmes du continent américain ont suivi avec intérêt les progrès du Marché commun européen et de la communauté européenne sur la voie de l'unité et de l'intégration économiques. Ce vivant exemple d'une optique intégrée vis-à-vis du développement et du problème de l'unification est en effet pour nous toutes d'une grande importance. La CIF s'étant fixé pour nouvel objectif de favoriser le développement des possibilités latentes des femmes et de renforcer les activités de la Commission, en matière de développement régional, elle a logiquement constitué un Comité sur l'intégration latino-américaine, et elle a organisé un cycle d'études à ce sujet au Honduras.

16. L'actuelle Présidente de la CIF, fermement convaincue que les femmes ont le devoir de contribuer à l'édification d'un monde où le développement politique, juridique, social, économique et culturel sera l'héritage naturel de tous les peuples, aimerait voir se créer, dans tous les continents, des organisations féminines régionales telles que la Commission interaméricaine des femmes, chacune d'entre elles se faisant l'interprète des besoins et des aspirations de la région qu'elle représenterait. En tant que Présidente de la CIF, elle invite la Commission de la condition de la femme à faire appel à l'expérience et à la coopération de la CIF, en vue de la création d'organisations féminines internationales analogues dans d'autres régions du monde.

/...

I. PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LEUR PAYS 1/

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

17. La Commission interaméricaine des femmes poursuit sa campagne intensive d'information et de publicité concernant l'intégration latino-américaine, car elle est convaincue que ce processus constitue le moyen le plus efficace de favoriser le développement économique et social du continent. Comme nous l'avons souvent fait observer, les femmes constituent plus de la moitié de la population de l'Amérique latine, il est donc logique qu'elles soient au moins informées des avantages qu'offrirait l'intégration et que celles qui sont qualifiées participent à la planification et à l'application à tous les niveaux du processus de développement économique et social.

18. Comme il est indiqué dans la dernière section du présent rapport, la Commission interaméricaine des femmes a organisé, au cours de la cinquième Assemblée spéciale extraordinaire, conjointement avec la Banque interaméricaine de développement, un cycle d'études qui a duré plusieurs jours et portait sur la participation des femmes au processus de développement; la Commission espère maintenant organiser pour l'Amérique centrale un premier cycle d'études sur l'intégration économique latino-américaine.

19. La Commission s'est par ailleurs mise en devoir d'inscrire l'intégration économique au programme permanent de l'Organisation. Dans sa résolution III : "Mesures adoptées par la Commission interaméricaine des femmes en vue de l'intégration latino-américaine", la cinquième Assemblée spéciale a décidé que la Commission interaméricaine des femmes créerait un comité permanent pour l'intégration économique latino-américaine composé de la présidente, d'une représentante du Comité exécutif et des représentantes principales ou suppléantes qui se trouveront aux Etats-Unis augmentées de divers techniciens spécialisés empruntés à d'autres organisations pour donner des avis consultatifs et techniques.

1/ Le rapport de la Commission de la condition de la femme contient des renseignements ou précisions sur ce point, ou sur d'autres points de l'ordre du jour, concernant les Etats-Unis d'Amérique.

/...

20. Lors d'une réunion qui a eu lieu le 18 septembre 1968, le Comité exécutif a créé officiellement un comité permanent pour l'intégration économique latino-américaine dont les membres sont : la présidente : Mme Piedad de Suro et la représentante de la Bolivie, Mme Matilde C. de Busch; Mme Elba Kybal, chef du Service technique pour l'intégration à l'OEA, qui représente le Comité exécutif; M. Raúl Uranga, spécialiste en matière d'intégration à la Banque interaméricaine de développement, ainsi que les représentantes de la Commission aux Etats-Unis. La première tâche du Comité a été de préparer une étude préliminaire et d'approuver un programme pour le premier cycle d'études sur l'intégration économique latino-américaine organisé pour l'Amérique centrale.

B. Participation des femmes aux activités gouvernementales et non gouvernementales liées au développement économique et social

BOLIVIE

21. Un rapport du Comité bolivien de coopération contient une énumération des réunions importantes organisées en Bolivie au cours de 1967-1968 par des associations féminines :

1. Un deuxième cycle d'études national sur "le rôle des femmes dans le développement national" a été organisé par la Confédération nationale des organisations féminines (CONIF), en coopération avec le Overseas Education Fund des Etats-Unis et l'Union civique de Cochabamba. Des représentantes des régions rurales et minières ont, pour la première fois, participé à ce cycle d'études.

2. Un premier congrès national de la CONIF portant sur le thème suivant : "le rôle que jouent les femmes dans les problèmes de la jeunesse" a été suivi par toutes les organisations de la République affiliées à la CONIF.

3. La CONIF a organisé, en conjonction avec les organisations des régions minières qui lui sont affiliées, des cours sur l'organisation des institutions, la procédure parlementaire, le droit coutumier, les activités bénévoles, les activités d'encadrement et la nutrition.

22. Le Comité bolivien mentionne également que le Service féminin a organisé de nombreux cours de brève durée portant sur différents domaines d'activités.

/...

COLOMBIE

23. Soeur Cecilia Rojas R., directrice des foyers féminins de San Juan Evangelista, à Bogota, a adressé à la Commission interaméricaine des femmes un rapport sur le travail très important accompli par son Ordre pour les femmes migrantes des zones rurales de Colombie. Les foyers féminins de San Juan Evangelista, écoles techniques pour élèves résidentes, ont été créés par les soeurs pour améliorer la formation des jeunes femmes des régions rurales venues chercher un emploi dans la capitale et pour les aider à s'adapter à la vie urbaine. L'objectif est de les empêcher de se trouver en chômage et d'avoir à accepter des activités marginales.

24. Le rapport fournit des données sur la part considérable de la population féminine économiquement active qui émigre des zones rurales vers la capitale. En 1962 ce taux était de 52,2 p. 100 et il n'y a aucune raison de penser que ce chiffre a sensiblement diminué depuis cette date. Le niveau d'instruction de ces jeunes femmes est très rudimentaire. Soixante et onze pour cent seulement ont fait des études primaires, 21 p. 100 des études secondaires et 2 p. 100 possèdent un diplôme universitaire.

25. La situation difficile de ces jeunes filles qui, sans formation ni préparation, se retrouvent seules dans une grande ville, aux prises avec les difficultés d'ordre psychologique et les problèmes d'adaptation, que cela comporte, exige de toute évidence qu'on adopte des mesures efficaces et ouvertes sur l'avenir qui les aident à se réaliser pleinement. Les soeurs de San Juan Evangelista ont créé un service de placement auquel 69 compagnies commerciales s'adressent lorsqu'elles ont besoin de personnel qualifié. Sur une moyenne de 1 500 jeunes femmes cherchant chaque année du travail, une trentaine seulement ont reçu la formation nécessaire leur permettant de trouver un emploi immédiatement; les autres ne possèdent pas les bases indispensables.

26. Grâce au service de placement géré par les soeurs, la jeune fille qui cherche du travail sans avoir les qualifications voulues prend conscience de ses lacunes. On lui donne alors la possibilité de suivre des cours qui lui permettent de se spécialiser. L'un des services de formation organise des cours spéciaux : comptabilité, service de réception, secrétariat, vente au détail et à domicile, organisation des coopératives. Il existe des cours intensifs pour les personnes sans emploi et des cours du soir pour celles qui ont un emploi temporaire.

/

27. L'objectif des cours de la section d'économie domestique est d'aider les jeunes filles à surmonter leur timidité, à acquérir de l'assurance et à s'adapter. Il existe également des cours dans les domaines suivants : moralité professionnelle, psychologie, préparation au mariage, musique, décoration d'intérieur, couture, soins de beauté et coiffure.

28. Le Ministère du travail de la Colombie envoie à ce service des travaux de dactylographie et de miméographie qui sont confiés aux jeunes filles sans emploi. Elles touchent 80 p. 100 de la somme versée pour ce travail et 20 p. 100 sont consacrés à l'entretien du matériel.

29. Soixante et une jeunes travailleuses vivent dans les foyers de San Juan Evangelista; on les conseille et on leur donne la possibilité de se préparer à un bon emploi. Ce chiffre ne représente qu'une fraction de celles qui posent leur candidature. Il n'est pas possible d'en accueillir un plus grand nombre faute de disposer des locaux, des fonds et des installations nécessaires.

EQUATEUR

30. En mars 1968, l'Union nationale des femmes équatoriennes a organisé son premier Congrès auquel ont participé des femmes représentant 16 des 19 provinces du pays ainsi que toutes les nuances politiques. L'Union est présidée par Mme Irene Paredes de Martinez. Le Congrès a étudié les questions suivantes : 1) l'orientation civique et politique des Equatoriennes; 2) l'intégration des groupes culturels; 3) l'oeuvre accomplie par les Equatoriennes bénévoles; 4) les relations nationales et internationales; 5) la réforme de l'enseignement féminin; 6) la défense des droits des travailleuses; 7) la femme au foyer et la façon dont elle contribue au développement de la nation.

31. Le Ministère de la sécurité sociale et du travail de l'Equateur a approuvé un accord officiel aux termes duquel a été créé un comité équatorien du service social et de la protection sociale, qui sera affilié au Conseil international de l'action sociale et à la Conférence panaméricaine de service social, et représentera l'Equateur dans les réunions internationales et interaméricaines.
Mme Hilda de Jaramillo, représentante suppléante à la Commission interaméricaine des femmes et Directrice de la sécurité sociale, a été élue pour trois ans à la présidence du premier Conseil national d'administration.

/...

HONDURAS

32. La représentante du Honduras, vice-présidente de la Commission a organisé en 1968 à l'Université nationale, avec son Comité de coopération, un premier cours sur l'intégration économique latino-américaine à l'intention des femmes. Le Ministère de l'économie et des finances et le service de l'intégration économique du Honduras ont collaboré à la préparation de ce cours qui a porté sur les points suivants : 1) aspects économiques de l'intégration de l'Amérique centrale; 2) l'intégration économique : problèmes, perspectives et bilan actuel; 3) cadre juridique et institutionnel du Marché commun de l'Amérique centrale; 4) l'Association latino-américaine de libre échange et le Marché commun de l'Amérique centrale; 5) relations du Marché commun d'Amérique centrale avec les pays extérieurs à ce système.

33. L'un des principaux problèmes examinés a été la non-participation des femmes à l'oeuvre d'intégration économique de l'Amérique latine. Aucune femme ne participe aux activités d'aucune des organisations qui ont été créées officiellement à cette fin. Il a été signalé que des comités d'action pour l'intégration économique de l'Amérique latine ont été créés en Argentine et au Venezuela et que l'on continuera de créer des comités nationaux dans les autres pays d'Amérique latine. Il a été suggéré que c'était peut-être dans ces comités que les femmes pourraient avoir l'occasion de coopérer et d'offrir leurs services bénévoles.

34. Le premier cours sur l'intégration économique de l'Amérique latine organisé à l'intention des femmes a été si fructueux que l'on a envisagé d'organiser dans les écoles de district une série de conférences sur l'intégration économique à l'intention des futurs enseignants, pour les mettre à même de diffuser ces renseignements dans leurs classes et dans leur milieu professionnel.

35. La représentante du Honduras et le Comité de coopération de ce pays ont lancé une campagne publique intensive et ont fait des représentations auprès du Gouvernement du Honduras pour faire approuver le projet de construction d'une prison moderne pour les femmes. Cette institution ne serait pas simplement un lieu de détention, mais assurerait la rééducation des femmes délinquantes afin qu'elles puissent jouer un rôle actif une fois rendues à une vie normale.

36. Le Ministère de la justice a accueilli cette proposition très favorablement et le Conseil national de la protection sociale, qui est responsable du projet, a

/...

reçu l'assurance qu'il bénéficierait de l'appui total du gouvernement. Les travaux de construction de ce centre pénitentiaire moderne devraient, espère-t-on, commencer prochainement.

NICARAGUA

37. Trente-sept organisations féminines du Nicaragua ont envoyé des délégations à une réunion de consultation sur la coordination. La représentante et la représentante suppléante du Nicaragua à la CIF étaient présentes. Les représentantes ont approuvé des plans visant à améliorer la coordination entre leurs diverses associations, afin de permettre une meilleure utilisation des ressources financières et humaines, et d'éviter le chevauchement des activités bénévoles. La représentante suppléante du Nicaragua à la CIF, le Dr Amelia Borge de Sotomayor, a été élue présidente du Comité de coordination.

38. L'Association des femmes de médecins du Nicaragua a fondé une banque du lait qui a commencé à fonctionner il y a environ un an. Cette banque du lait, créée à l'intention des mères ne disposant que d'un faible revenu, fournit du lait en poudre à un prix très inférieur à son prix ordinaire. La Société Nestlé du Nicaragua donne le lait en poudre et des membres de l'Association assurent la vente à titre bénévole.

PEROU

39. Etant donné l'importance capitale des problèmes du développement économique et social au Pérou, le mouvement civique féminin du Pérou a organisé, au cours des mois de mars, avril et mai 1968, une série de causeries sur cette question, qui ont été diffusées par la radio locale. Des éducatrices et des spécialistes célèbres, dont un grand nombre sont membres d'organisations civiques féminines, ont pris la parole sur des sujets comme "le rôle de la femme dans le développement" et "le rôle de la famille dans le développement". En avril et en mai on a consacré des programmes hebdomadaires à l'étude des moyens d'enseignement au Pérou, depuis le niveau préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires, eu égard notamment à la formation technique, à la formation artisanale, aux cours du soir et à l'instruction des adultes.

/...

40. Mme Alicia Dasso de Morales Urresti est à la tête d'un mouvement qui cherche à créer un centre de rééducation pour les femmes qui viennent de sortir de prison. Ce centre a pour objectif d'aider d'anciennes détenues à trouver du travail, et de fournir à celles qui le désirent les moyens de regagner ainsi leurs foyers dans d'autres parties du pays. Les femmes pourront également y séjourner en attendant d'être capables de subvenir à leurs propres besoins grâce au programme de rééducation, ou de pouvoir prendre des dispositions pour regagner leur famille.

41. Après des efforts longs et soutenus, la société des femmes pédiatres du Pérou a obtenu la création d'un centre de convalescence pour les enfants, qui sera construit à Lima dans le quartier Santa Maria de Chosica, et sera équipé pour recevoir des enfants pendant une période de convalescence de 15 jours.

ETATS-UNIS

42. En 1968, un million de femmes au moins ont pris part à divers programmes dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté qui se poursuit aux Etats-Unis depuis trois ans. Prenant la parole à une conférence réunissant 400 déléguées de 110 organisations nationales à Washington (D.C.), pour étudier le rôle de la femme dans les programmes de lutte contre la pauvreté, le Directeur de l'Office of Economic Opportunity a dit que :

1. Plus de 300 000 femmes ont participé à l'opération Headstart qui s'occupe d'enfants d'âge préscolaire originaires de familles défavorisées.

2. Environ 50 000 femmes sont membres de bureaux régionaux d'action communautaire ou de comités consultatifs sur les programmes de lutte contre la pauvreté.

3. Plus de 385 000 jeunes femmes se sont inscrites au Neighborhood Youth Corps et au Peace Corps.

4. Environ 3 000 jeunes femmes apportent bénévolement leur concours au programme VISTA, partageant l'existence et les conditions de travail des pauvres.

5. Les directeurs exécutifs de plus de 160 organisations d'action communautaire sont des femmes.

URUGUAY

43. Le Bureau exécutif, conjointement avec le Ministère de l'intérieur, a promulgué en septembre 1968 un décret exécutoire dans les 30 jours, portant création d'un corps de police féminin dans le cadre de toutes les préfectures de police. Ce corps de police féminin a les fonctions suivantes :

/...

1. Il est chargé de tout ce qui a trait au transport, au déplacement, à l'information et à la procédure en ce qui concerne les mineurs, les femmes et les personnes handicapées.

2. Il s'occupe de toutes les affaires intéressant des crimes ou délits commis par des mineurs ou des enfants.

3. Il intente les actions judiciaires dans toutes les affaires résultant de mesures prises par des officiers de justice ou par le Comité de protection de l'enfance (Children's Council) à l'égard des catégories de personnes susmentionnées.

4. Il enregistre toutes les actions qui ont été intentées, conserve les dossiers et se tient en mesure de faire tous rapports nécessaires ou utiles.

5. Ses membres doivent suivre tous les cours portant sur des sujets particuliers, nécessaires à l'exercice de ces fonctions.

6. Il s'acquitte de toute autre fonction pertinente jugée nécessaire par les chefs de police.

VENEZUELA

44. Un groupe de femmes vénézuéliennes à l'esprit civique, venant de milieux professionnels divers, s'est chargé d'organiser le "premier Cycle d'études sur la condition de la femme au Venezuela" qui s'est tenu du 20 au 22 juin 1968. Le Dr Panchita Soublette S., représentante adjointe du Venezuela à la CIF, était membre du Comité d'organisation de ce cycle d'études dont les objectifs étaient les suivants :

1. Faire comprendre aux hommes et aux femmes du Venezuela qu'il est impossible de résoudre les problèmes sociaux du pays sans la coopération active des femmes.

2. Plus de la moitié des électeurs du pays étant des femmes, demander un ajustement de la représentation proportionnelle des hommes et des femmes au Congrès; à l'heure actuelle en effet 3 p. 100 des députés sont des femmes alors qu'il y a 97 p. 100 d'hommes.

3. Faire adopter certaines lois indispensables à la solution de problèmes sociaux concernant directement la femme; demander l'élaboration de règlements

/...

destinés à assurer l'application de lois existantes au lieu de continuer d'accepter qu'elles restent lettre morte. Le Cycle d'études a cité en exemple à ce propos la règle constitutionnelle en vertu de laquelle tout enfant doit être reconnu par son père et qui institue pour le père l'obligation de fournir des aliments et d'assurer l'instruction de l'enfant, qu'il soit né dans le mariage ou hors du mariage.

45. Le "premier Cycle d'études sur la condition de la femme au Venezuela" a réuni des femmes appartenant à des classes sociales et à des horizons politiques très divers. Les débats ne s'en sont pas moins déroulés harmonieusement, toutes les femmes qui y participaient étant parfaitement d'accord pour exprimer leur mécontentement au sujet de la situation actuelle.

ACTIVITES INTERAMERICAINES ET INTERNATIONALES

46. Dans toutes les Amériques, le développement économique et social a suscité de nombreuses réunions tenues par des femmes ou par des groupes où les femmes étaient en majorité. Parmi les réunions importantes dont nous avons eu connaissance se trouvent celles dont il est question ci-après :

1. Troisième Conférence interaméricaine des Associés de l'Alliance; et Table ronde spéciale des femmes
31 mars-4 avril 1968
Lima (Pérou)

"Les Associés de l'Alliance", programme d'échanges et d'assistance institué entre des particuliers des Etats-Unis et d'Amérique latine, est le résultat d'un intérêt éprouvé par certains citoyens des Etats-Unis en même temps qu'une manifestation du fait qu'en Amérique latine, à l'échelon local, on a reconnu avoir besoin d'aide pour mener à bien les projets importants faisant appel à l'effort personnel. A l'heure actuelle, dans plus de 32 Etats des Etats-Unis, il y a des comités des Associés de l'Alliance qui travaillent en liaison directe avec des comités correspondants dans telle ou telle région d'Amérique latine. Au sein de ces comités sont représentées des organisations relatives aux affaires, aux professions libérales, à l'enseignement, aux travailleurs et à l'action civique, ainsi que des particuliers qui s'intéressent à ces comités et désirent participer à leurs activités. Au début, l'Agency for International Development des Etats-Unis

/...

était chargée de susciter des liens d'association entre comités correspondants. Mais, depuis, elle a abandonné ce rôle et laissé les comités appartenant de part et d'autre au secteur privé traiter entre eux sans intermédiaire.

47. Du 31 mars au 4 avril 1968, une troisième Conférence interaméricaine des Associés de l'Alliance s'est tenue à Lima, au Pérou. Au cours des réunions, les progrès des Associés ont été examinés, ainsi que la coopération qui s'est instaurée dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé publique, du commerce et de l'industrie. Dans chaque secteur, des rapports ont été établis par les comités.

48. Au cours de la Conférence, le 2 avril, il s'est tenu une Table ronde spéciale des femmes. Cette réunion n'était que la suite d'une série de discussions consacrées au rôle grandissant que jouent les femmes dans le programme des Associés et auxquelles avaient participé, à Washington, D.C., le président et des délégués régionaux de la Commission interaméricaine des femmes, ainsi que des représentants d'organisations féminines intéressées des Etats-Unis et de certaines organisations féminines d'Amérique latine qui ont des représentantes aux Etats-Unis.

49. Trente à quarante femmes originaires du Pérou, des Etats-Unis et d'autres nations américaines ont participé à plusieurs ateliers organisés en liaison avec la Table ronde. Une centaine de représentantes des organisations féminines et de particuliers intéressés ont participé à la Table ronde proprement dite. Gabriela Araníbar Fernández Dávila, représentante du Pérou, Mlle Yolanda Agüero Vásquez, qui représentait alors le Pérou au Comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes et Teresa de Rodrigo, diplômée du troisième cours du Programme interaméricain de formation de dirigeantes, ont pris part aux différentes activités.

2. Sixième Congrès panaméricain de service social 16 juin-22 juin 1968

50. En juin 1968, 700 participants originaires des secteurs public ou privé, national ou international, et dont la majorité étaient des femmes, se sont réunis à Caracas, au Venezuela, pour le Sixième Congrès panaméricain de service social, qui se réunissait sous les auspices de la Conférence interaméricaine de protection sociale. Le thème de la réunion était : "La planification de la protection sociale".

/...

51. Le Congrès panaméricain de service social est une réunion scientifique spécialisée dans le domaine de l'action sociale. Il a pour objectif de promouvoir la compréhension entre les peuples des Amériques, ainsi que l'échange de l'expérience acquise. Les rapports nationaux adressés par les 20 Etats membres d'Amérique latine ont été résumés en un document intitulé "Réalités de l'Amérique latine". Cet abrégé a été le document de base du Congrès.

52. Mme Hilda E. de Jaramillo, chef du Service de la sécurité sociale au Ministère du travail de l'Equateur et représentante suppléante de la Commission interaméricaine des femmes, a assisté au Congrès en tant que représentante de l'Equateur. Elle a été élue présidente de la Conférence interaméricaine de protection sociale pour les trois années à venir. Mme de Jaramillo succède à Mlle Carmen Teresa Rodrígues, du Venezuela, qui fut présidente de 1965 à 1968.

53. Le septième Congrès panaméricain de service social doit avoir lieu à Quito, en Equateur, en 1971.

3. Cinquième Cycle d'études de la section latino-américaine de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques
28 juillet-4 août 1968
Bogota (Colombie)

54. Du 28 juillet au 24 août, le cinquième Cycle d'études de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques en Amérique latine s'est tenu à Bogota, en Colombie, sous la direction de Mme Elena Cumella, représentante suppléante de l'Argentine à la Commission interaméricaine des femmes. Le thème choisi, "la participation des femmes aux plans de développement", était fondé sur la conviction que les femmes doivent prendre part à cette planification, d'intérêt particulièrement vital en Amérique latine, et qu'il faut les faire participer pleinement aux efforts pour mener ces projets à bonne fin. Il a été admis cependant que les femmes doivent aussi posséder, pour participer efficacement, la formation et les connaissances techniques nécessaires.

55. C'est pour cette raison que le Cycle d'études a été organisé, grosso modo, comme il est dit ci-après :

1. La première semaine de travail a été consacrée à la recherche et à l'analyse des différents aspects du développement : théologique, social, économique et politique.

/...

2. La deuxième semaine a été consacrée à la présentation et à l'étude du rôle des organisations intergouvernementales qui, sur le plan international, oeuvrent en faveur du développement, et parmi elles, l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, et sa Commission de la condition de la femme, ainsi que les organisations spécialisées : l'Organisation des Etats américains, et aussi la Commission interaméricaine des femmes et l'Institut interaméricain de l'enfance.

3. La dernière partie de cette même semaine a été consacrée aux moyens propres à motiver les agents bénévoles et à leur donner une formation technique.

4. La troisième semaine a été consacrée à l'étude de l'enseignement des adultes : conceptions de l'enseignement des adultes, ses principes et leur application dans les zones rurales ou urbaines.

4. Cycle d'études réuni sous les auspices du Comité de liaison panaméricain des organisations féminines
Novembre, 1968
Washington, D.C.

56. En novembre 1968, le Comité de liaison panaméricain des organisations féminines, organisation composée des représentantes des organisations féminines des Etats-Unis, ainsi que de personnes originaires des Etats-Unis ou de l'Amérique latine qui s'intéressent activement aux relations de l'hémisphère américain, a organisé trois cycles d'études sur le rôle des femmes dans le développement national en Bolivie, en Colombie et en Equateur. L'objectif du Comité de liaison panaméricain des organisations féminines est de resserrer les liens d'amitié entre les femmes des Amériques en les fondant sur une meilleure compréhension réciproque de leur culture et de leurs problèmes particuliers, ainsi que sur les efforts communs consacrés à l'amélioration des conditions d'existence des peuples des Amériques. On estimait que ces cycles d'études donneraient une image de ce que les femmes contemporaines, notamment en tant qu'agents bénévoles, accomplissent en faveur du développement social des trois pays étudiés. Les membres du corps enseignant de la région de Washington ont été conviés à y assister comme invités spéciaux.

57. Ces cycles d'études se sont tenus aux ambassades de Bolivie, de Colombie et de l'Equateur. Les principales personnes qui y ont pris la parole ont été : pour

/...

la Bolivie, Mme Rosario de Escobar, femme du Directeur de la Division de l'enseignement de la Banque interaméricaine de développement; pour la Colombie, Mme Esmeralda Arboleda de Uribe, juriste et sénateur fort connu; et pour l'Equateur, Mme Piedad de Suro, présidente de la Commission interaméricaine des femmes.

58. Lors de la clôture de ces cycles d'études, il a été reconnu que les rapports émanant de ces trois pays d'Amérique du Sud font apparaître que les femmes désirent de plus en plus participer au développement économique et social de leur pays. Il a été noté également que si, dans les premiers siècles, les femmes en général n'ont pas participé de manière importante au développement national, chaque époque, dans chaque pays, a produit quelques femmes douées de talents ou d'une personnalité remarquables et qui ont joué un rôle éminent dans le destin de leur patrie.

59. A la tête du Comité de liaison panaméricain des organisations féminines, qui a contribué généreusement au programme interaméricain de formation de dirigeantes, se trouve Mme Anita Sandelmann, ancien membre du Secrétariat permanent de la Commission interaméricaine des femmes.

/...

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

60. Les femmes des Amériques exerçant aujourd'hui leurs droits politiques et la plupart des droits civils, la Commission interaméricaine des femmes porte désormais un intérêt croissant à leur participation aux programmes nationaux de développement économique et social. Ces programmes ont fait l'objet d'études approfondies de la part des gouvernements américains et des institutions interaméricaines ou internationales qui leur ont consacré des efforts soutenus, commençant avec l'Opération panaméricaine en 1948, en passant par la création de l'Alliance pour le progrès en 1961, et continuant avec la Réunion des chefs d'Etat américains à Punta del Este en 1967.

61. Le développement de la communauté locale constitue un élément essentiel des plans en faveur du développement économique et social auxquels il est lié de façon indissociable. Il se traduit par les activités déployées à la base par des groupes de citoyens cherchant à améliorer leurs conditions de vie et leur milieu par l'effort personnel, l'entraide et la coopération avec le gouvernement. Il est évident que le développement économique et social ne peut connaître aucun succès appréciable si la population ne participe pas directement à des programmes aboutissant assez rapidement à des résultats tangibles. Seule une participation active de ce genre peut donner au citoyen ordinaire le sentiment de fierté et de réussite nécessaire pour le gagner entièrement à la cause du développement et de l'évolution de la communauté.

62. Les activités de développement communautaire fournissent aux femmes et aux organisations féminines le cadre naturel dans lequel elles peuvent contribuer véritablement au progrès. En Amérique latine, les femmes se rendent parfaitement compte de cette situation, et elles participent activement aux activités et à la formation d'un nombre croissant d'organisations se donnant pour but de lancer des projets communautaires bien conçus.

63. La Commission interaméricaine des femmes est tout à fait consciente de cette volonté d'action qui se développe chez les femmes, et s'efforce d'encourager leur participation ainsi que de contribuer elle-même aux tâches de développement communautaire dans l'hémisphère.

/...

A. Déclaration commune de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Institut interaméricain de l'enfance et de la Commission interaméricaine des femmes

64. Tenant compte des déclarations faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains au cours de ses récentes visites officielles aux Etats membres de l'Organisation, dans lesquelles il faisait allusion à la nécessité d'une coopération entre les organisations internationales afin de promouvoir le développement économique et social de l'hémisphère, tenant compte également du désir manifeste des représentants à la Commission de réaliser des activités concrètes dans les pays américains, la Présidente de la Commission interaméricaine des femmes a convoqué à une séance spéciale le Comité exécutif, les représentants régionaux et le bureau de la Commission afin de signer et de publier une déclaration commune avec deux autres organisations spécialisées de l'OEA qui travaillent en collaboration avec la Commission : l'Institut interaméricain de l'enfance et l'Organisation panaméricaine de la santé.

65. Après la signature de ce document, la Présidente a fait une brève déclaration soulignant que les activités en cours dans les divers pays étaient importantes non seulement parce qu'elles favorisaient le progrès des femmes, mais aussi parce qu'elles étaient une preuve de la participation des femmes aux tâches du développement communautaire et à des activités utiles à toute la communauté. Elle a également déclaré que la mobilisation de groupes bénévoles féminins était essentielle pour les programmes de développement non seulement dans les communautés rurales mais aussi dans les zones marginales des centres urbains. Elle a fait remarquer que pour associer l'ensemble des femmes à des activités de ce genre, il était extrêmement important de former des animatrices capables de se rendre dans les diverses communautés pour y enseigner à une population peu instruite des méthodes lui permettant d'améliorer ses conditions et son niveau de vie. La Présidente a souligné que la Commission pouvait fournir les ressources humaines, notamment des volontaires qui pouvaient devenir animatrices de communautés, mais elle a fait remarquer que si des programmes devaient être entrepris dans les pays américains, il fallait absolument que les organisations spécialisées du système interaméricain conviennent d'une action commune.

/...

66. Un pas important a été fait vers la réalisation des objectifs définis dans l'allocution de la Présidente quand le Directeur général de l'Institut interaméricain de l'enfance, des représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé et la Présidente, au nom de la Commission interaméricaine des femmes, ont apposé leur signature à la déclaration suivante :

DECLARATION COMMUNE

de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Institut interaméricain de l'enfance, et de la Commission interaméricaine des femmes, signée au cours de la séance spéciale qui s'est tenue au siège de la Commission le 18 octobre 1968.

CONSIDERANT :

1. Que l'Institut interaméricain de l'enfance, organisme consacré au bien-être de l'enfance, de l'adolescence et de la famille dans l'hémisphère américain, réaffirme son dévouement à cette cause;

2. Que l'Organisation panaméricaine de la santé a pour but de protéger la santé de la famille américaine et réaffirme qu'elle se consacre entièrement à cet objectif;

3. Que la Commission interaméricaine des femmes, organisation spécialisée du système interaméricain consacrée au progrès de la femme, se rend compte qu'il importe d'avoir la participation totale et active des femmes pour assurer le développement complet de la communauté américaine,

ET TENANT COMPTE :

Des déclarations faites à multiples reprises par le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains au cours de ses récentes visites officielles aux Etats membres de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une coopération entre les diverses organisations internationales afin de promouvoir le développement économique et social de l'hémisphère,

DECIDENT :

Au nom de leurs institutions respectives d'unir et de renforcer mutuellement leurs efforts en vue d'atteindre leurs objectifs dans les divers domaines d'activités relatifs au bien-être des peuples américains.

(Signé) Piedad de SURO (Signé) R. SAJÓN (Signé) C. Díaz COLLER

/...

B. Activités d'organisations bénévoles féminines dans le domaine du développement communautaire

BOLIVIE

67. Mlle Gaby Touchard est à la tête du programme national bolivien de développement communautaire. Assistée d'un groupe de travailleuses sociales, elle exerce ses activités dans le domaine de la protection sociale. Mlle Touchard est également secrétaire du service de développement communautaire du Comité bolivien de coopération, et assiste la déléguée à la Commission interaméricaine des femmes.

* * *

68. Dans les régions de Calacoto, la Florida et Irpavi, des femmes ont constitué un groupe, le "Centro de Damas de Calacoto, la Florida et Irpavi" pour s'occuper ensemble des questions ayant trait à leurs communautés. Elles consacrent une partie de leur temps au travail dans les dispensaires, elles encouragent sur le plan local les entreprises familiales de couture et assistent les prêtres des paroisses en visitant les familles nécessiteuses, en organisant des cours d'alphabétisation et en aidant des personnes à trouver un emploi. Ce groupe dynamique grandit sans cesse, et son ambition est d'intéresser toute la population, d'une façon ou d'une autre, aux affaires communautaires.

CHILI

69. Les femmes chiliennes contribuent au développement de leur communauté essentiellement par l'intermédiaire des "Centros de Madres", ou "centres des mères". Dans les diverses collectivités, des groupes de femmes organisent ces centres qui sont dirigés par les femmes elles-mêmes. Il existait en 1964 un petit noyau de centres de ce genre; à l'heure actuelle il y en a plus de 10 000 à travers le Chili, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Les centres locaux sont ensuite à leur tour organisés en fédérations de "Centros de Madres".

70. Le Gouvernement du Président Eduardo Frei a reconnu l'importance de ces centres pour le développement national et a organisé un programme destiné à les renforcer. Le gouvernement a créé le "Central Relacionadora de Centros de Madres" (CEMA) pour fournir l'assistance technique nécessaire et promouvoir les activités culturelles et éducatives en collaboration avec les centres. Les "Centros de Madres" reçoivent également une assistance technique et des programmes de formation

/...

de l'organisme gouvernemental d'action communautaire "Promoción popular", de l'Institut de développement communautaire, de "l'Instituto de Desarrollo Agropecuario", organisation s'occupant de la promotion de l'agriculture et de l'élevage dans les zones rurales du Chili, ainsi que de la Corporation en faveur de la réforme agraire, et d'autres organismes gouvernementaux.

* * *

71. La "Campagne contre la faim" est une autre activité dynamique du Chili. Une confédération d'organisations gouvernementales et non gouvernementales travaille en collaboration avec le Comité féminin chilien de la Campagne mondiale contre la faim. Ce comité est affilié à l'Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC) et exerce ses activités avec les conseils de la FAO. Ces associations mènent une lutte continue contre la faim et la misère qui l'accompagne, et s'efforcent d'élever le niveau de vie partout où il le faut. Grâce aux cours communautaires organisés en particulier à l'intention des enfants des écoles dans le domaine de la nutrition et de la santé, la lutte contre la faim et la misère fait des progrès encourageants.

COLOMBIE

72. A Zipaquira, dans la région des mines de sel de Colombie, nombre de jeunes femmes, faute d'instruction et de formation, étaient incapables de trouver un emploi convenable. Cette situation devint un sujet de préoccupation pour certaines femmes de la région conscientes de leurs responsabilités. L'une d'entre elles, Mme Leonor Perán de Escallón, décida de s'attaquer au problème. Avec l'aide de deux assistantes, elle commença à enseigner à un petit nombre de femmes ainsi dépourvues un métier rémunérateur, tout en leur apprenant en même temps à lire et à écrire. Ces trois femmes se rendaient compte qu'elles ne pouvaient espérer résoudre à elles seules le problème dans son ensemble, ni prétendre instruire toutes celles qui avaient besoin d'assistance, mais elles estimaient qu'une solution, si limitée qu'elle fût, était préférable à l'absence complète de solution. Elles décidèrent donc de donner des cours sous un arbre dans le parc, en commençant par un groupe d'une trentaine d'élèves.

/...

73. La nouvelle s'en répandit bientôt, et le curé du village leur offrit des locaux pour leur permettre d'accueillir à ces réunions un nombre toujours croissant d'élèves. Depuis lors, les activités ainsi entreprises n'ont cessé de s'étendre, et l'on a créé de grands centres qui bénéficient de l'appui du Gouvernement et de la Banque de la République. On y offre une formation dans des domaines très divers, tant professionnels que scolaires. L'UNESCO s'est intéressée aux aspects pédagogiques de ce programme.

74. En 1961, le groupement a été légalement constitué, sous le nom de "Centre d'action communautaire et d'éducation de base de Cundinamarca". Il existe maintenant quatre centres à Zipaquira, un à Cajica et un autre à Cogua. Les cours sont suivis par des centaines de femmes, dont l'âge varie de 14 à 60 ans. La fabrication et la vente de certains produits de l'artisanat permet de soutenir et de financer les programmes. Bien que l'enseignement soit gratuit dans les écoles d'Etat, beaucoup de mères n'ont pas les moyens d'acheter les uniformes, qui y sont obligatoires, et elles amènent donc leurs enfants aux classes d'alphabétisation, où ils apprennent à lire et écrire en même temps qu'elles. Ce projet communautaire, qui résulte d'une initiative de la population de la région, ne cesse de prendre de l'extension.

EQUATEUR

75. La Ligue des éducateurs bénévoles est un groupement qui a pour mission de créer des centres de travail communautaires. Ces centres organisent des classes d'alphabétisation et offrent toute une série de cours pour adultes. Plus de 18 centres de ce genre ont été créés en Equateur. Ils ont essentiellement pour objectif de démontrer la valeur du travail en équipe et de faire comprendre aux populations que leurs efforts personnels et des activités bénévoles permettent d'améliorer le sort de leurs communautés.

* * *

76. La section équatorienne de l'Union des femmes américaines, dirigée par Mme Inès Andrade de Soto, oeuvre pour le développement communautaire en faisant appel à l'une de ses ressources les plus précieuses : son personnel féminin. Les femmes de l'Union participent au développement communautaire en s'occupant d'enfants inadaptés, en soutenant l'enseignement et en fournissant assistance et protection aux femmes de tous les milieux.

/...

PANAMA

77. L'Union civique du Panama déploie des activités dans plusieurs domaines. Un programme d'importance capitale sur le plan communautaire, intitulé "Opération nettoyage" est exécuté tous les ans au niveau scolaire, et a récemment été réalisé dans la ville de Panama.

78. Les instituteurs, en mettant l'accent sur l'hygiène, ont permis aux communautés environnantes de mieux mesurer l'importance de tous les aspects de l'hygiène. Au Panama en particulier, dont l'histoire est marquée par le fléau de la fièvre jaune, assurer un système efficace d'enlèvement des ordures, d'évacuation des eaux usées et de lutte contre les moustiques est un sujet de préoccupation constant pour le gouvernement, les citoyens et les organisations internationales.

PEROU

79. Mme Ada Valcárcel de Infante, Président du Club pour la protection des mineurs à Lima, a mis au point un programme destiné à éviter que les enfants ne passent leur temps dans la rue, en organisant leurs loisirs et en mettant à leur disposition des centres d'enseignement et de formation. En effet, c'est souvent parce que les enfants n'ont aucune possibilité de loisirs et de distractions surveillés après la sortie de l'école qu'ils glissent sur la pente de la délinquance.

80. Afin de s'assurer l'appui et la coopération des parents pour ce programme, le Club pour la protection des mineurs de Lima envisage d'organiser une série de conférences pour exposer les objectifs du programme et de préciser les devoirs des parents.

* * *

81. En août 1968, les Clubs soroptimistes du Pérou ont tenu leur troisième Convention annuelle à Lima. A cette réunion, le Ministère de la justice a décerné aux Clubs soroptimistes du Pérou un Certificat de mérite pour les nombreuses activités qu'ils déploient dans tout le pays en faveur des enfants et des jeunes.

82. Les Clubs soroptimistes se composent de femmes appartenant à des professions libérales et de femmes d'affaires, qui s'intéressent les unes et les autres à l'amélioration du sort des collectivités auxquelles elles appartiennent. Le Club

/...

de Lima, par exemple, a construit un centre de puériculture, et le Club de Trujillo a fait don d'un terrain pour la construction d'un foyer pour enfants. Ce ne sont là que deux exemples des multiples activités entreprises au Pérou par les soroptimistes.

C. Programme de formation d'animatrices, organisé par la Commission interaméricaine des femmes

83. La Commission interaméricaine des femmes désire avant tout aider les femmes à développer pleinement leurs possibilités individuelles. Dans le monde d'aujourd'hui, une femme doit apprendre à envisager de manière intelligente et rationnelle les problèmes qu'elle rencontre au sein de sa famille, de sa communauté, de sa nation, et dans le monde en général. Dans la société actuelle, pleine de diversité et de complexité, ces problèmes se posent dans tous les domaines. Ils sont de caractère politique, civique, juridique, économique, social et culturel. Les femmes naturellement douées pour diriger doivent apprendre comment affronter, analyser et résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Ainsi préparées, elles peuvent, de retour dans leurs communautés et leurs régions respectives, prendre des mesures constructives.

84. La Commission a commencé à s'intéresser aux activités de formation dès 1963. Il n'a pas été possible, pour des raisons financières, de mettre en route un programme concret avant 1966, date à laquelle le premier cours de formation a été organisé à Porto Rico. Une évaluation des résultats de ce cours a montré que l'expérience avait été des plus utiles, et le Conseil économique et social interaméricain a recommandé et approuvé la continuation de ce genre d'initiative. L'année suivante, un cours analogue a été organisé au Chili. Ces deux cours étaient de caractère régional. Le troisième, qui s'est tenu au Costa Rica au printemps 1968, était organisé au niveau interaméricain. On prévoit d'organiser en Argentine, en avril 1969, un quatrième cours de formation, qui réunira des participantes des pays d'Amérique du Sud.

85. Le caractère stimulant de ces cours sur les participantes, et leurs effets multiplicateurs dans les différents pays, ont déjà été évoqués. On trouvera ci-après quelques exemples des diverses activités, programmes et expériences entrepris par certaines des femmes qui ont suivi ces cours.

/...

D. Activités de certaines femmes ayant suivi le cours de formation d'animatrices organisé par la Commission interaméricaine des femmes

ARGENTINE

86. Nelly Neymayer de Frey, qui avait suivi le deuxième cours de formation, a organisé à Bariloche, en Argentine, une campagne d'éducation des adultes visant à les faire participer à la vie de leur communauté. Outre cette activité, elle s'efforce, avec l'aide des parents des élèves de l'école où elle enseigne, de mieux faire connaître le folklore de la région méridionale tant de l'Argentine que du Chili. Mme Neumayer maintient l'unité des anciennes participantes au deuxième cours au Chili, grâce à l'échange d'informations. Elle se charge elle-même de distribuer un bulletin miméographié donnant des renseignements sur les activités des femmes qui ont participé, en même temps qu'elle,au deuxième cours de formation.

* * *

87. Isabel Far, qui avait également suivi le deuxième cours, s'est consacrée à la formation des jeunes femmes aux techniques de l'éducation des adultes. Elle travaille dans la région de Rosario.

BRESIL

88. Eloys Black, qui avait suivi le deuxième cours, a organisé à son retour dans son pays des tables rondes concernant le développement communautaire. Ces tables rondes s'adressaient à des enseignants d'établissements primaires et secondaires travaillant dans l'intérieur de l'Etat de Sao Paulo. Elle prépare actuellement des cours d'éducation de base à l'intention des adultes.

* * *

89. Judith Mazella, qui avait également suivi le deuxième cours de formation et qui réside à Sao Paulo, a organisé à son retour du Chili un plan pilote de création de "Centres des mères". En tant que journaliste, elle écrit des articles sur les problèmes des zones marginales de la collectivité et s'efforce d'alerter l'opinion publique et de susciter chez le public le désir de résoudre ces problèmes.

/...

CHILI

90. Paz de Conrads, qui avait suivi le deuxième cours, donné au Chili en 1967, a organisé et dispensé un cours de formation d'animatrices pour le Centre des mères du département de San Miguel, dans la province de Santiago. Ce cours a eu lieu trois après-midi par semaine pendant le mois de janvier et les deux premières semaines de février 1968. Plus de 50 animatrices de centres communautaires y ont assisté, et y ont reçu une formation intéressant l'éducation civique, le développement communautaire, la fonction d'animatrice et la dynamique de groupe. Le programme d'études portait essentiellement sur les sujets étudiés au cours du deuxième cours organisé par la Commission interaméricaine des femmes. Mme Conrads a également présidé le comité chargé d'organiser la première exposition du Centre des mères de San Miguel, dans le département de Pedro Aguirre Cerca, vers la fin de 1967. Au cours de cette exposition les membres du Centre ont exposé des ouvrages faits dans les ateliers de travaux manuels et de couture du Centre ou dans de petits ateliers à domicile. Les recettes de la vente publique de ces objets ont servi à augmenter les ressources familiales, une faible part étant réservée à l'utilisation collective dans le cadre des activités du Centre.

* * *

91. Mme Otilia Pérez Cornejo, qui avait suivi le troisième cours, donné au Costa Rica en 1968, a organisé un cours à l'intention des animatrices; les participantes appartenaient aux Centres des mères de la région de Santiago. Il y avait 36 participantes choisies parmi 16 centres différents. Ce cours a été organisé en liaison avec le Comité de coopération avec la délégation chilienne à la Commission interaméricaine des femmes, le Service du développement des quartiers de la municipalité de Santiago, dont Mme Cornejo est membre, et le Conseil national de "Promoción Popular", organisme d'action communautaire. Les participantes ont promis de regagner leur collectivité et d'appliquer ce qu'elles avaient appris, et elles ont également promis de faire profiter des connaissances qu'elles venaient d'acquérir d'autres centres ainsi que les organismes publics appropriés.

/...

COLOMBIE

92. Lillia Donneys de Llanos, qui avait suivi le deuxième cours, a participé à l'organisation du huitième Congrès de l'Union des citoyens de Colombie, qui a eu lieu à Cali et a groupé plus de 200 participants représentant les différents départements, centres urbains et villes du pays. Ce congrès a vu l'élaboration d'un plan national biennal accordant une importance particulière à l'intégration dans la collectivité des secteurs les plus peuplés et les plus pauvres. Mme Donneys donne périodiquement des causeries devant des groupes féminins et devant les animatrices d'organisations féminines. Ces causeries traitent du rôle qui appartient aux femmes dans le progrès et le développement de leur communauté et de leur pays.

* * *

93. Lia Esther Restrepo, qui avait suivi le troisième cours, a contribué activement à faire connaître les objectifs de la Commission interaméricaine des femmes. Elle a parlé à des groupes de femmes universitaires et aux animatrices d'organisations féminines. Elle a également amené des groupes d'étudiants en sociologie à travailler à doter les banlieues d'animatrices qui inciteraient à leur tour les personnes habitant ces zones à s'efforcer d'améliorer leur sort et la situation de leur communauté.

COSTA RICA

94. Mlle Vilma Conejo, qui avait suivi le premier cours, donné à Porto Rico, a mis en place, avec des groupes féminins, un réfectoire communautaire pour enfants. Elle a également travaillé avec le Comité de coopération avec la délégation costa-ricienne à la Commission interaméricaine des femmes, en donnant des causeries et des conférences éducatives devant des organisations féminines, des écoles, et des groupes de travailleuses. Mlle Conejo et Mme Mercedes Vargas, qui avait, elle aussi, suivi le premier cours, ont organisé un cours national à l'intention des animatrices, auquel ont participé plus de 40 animatrices d'associations féminines. Ces associations se livrent à des activités bénévoles en faveur de leur communauté.

/...

EQUATEUR

95. Olga Burbano Baez, qui avait suivi le deuxième cours, a organisé, à son retour dans sa ville natale d'Ibarra, un cours à l'intention des travailleuses de la Fédération de la province d'Imbabura. Elle se consacre depuis à donner aux femmes rurales une organisation qui leur permette de lutter pour l'amélioration de leur sort et de leurs conditions de vie. Elle a organisé ces femmes rurales en "Asociaciones Femeninas Campesinas".

* * *

96. Mme Mercedes Wagner de Begué, qui avait suivi le deuxième cours, est revenue en Equateur et, dans sa ville natale de Guayaquil, a procédé à une réunion de toutes les organisations féminines bénévoles. Elle s'est rendue compte de la nécessité d'une collaboration unie et coordonnée pour étudier les problèmes de chaque communauté et entreprendre des programmes pour résoudre ces problèmes. Les organisations féminines bénévoles se sont réunies en assemblée et ont élu Mme Wagner présidente de la "Commission de collaboration des institutions privées s'intéressant au service social" qu'elles venaient de constituer. Par la suite, Mme Wagner a obtenu la participation d'une personne qui avait reçu une bourse du "Overseas Civic Education Fund" de la League of Women Voters des Etats-Unis à l'organisation du premier Cycle d'études sur la coordination et la formation des groupes d'agents bénévoles de développement communautaire. Pendant deux semaines, les animatrices d'organisations féminines et d'institutions officielles de service communautaire ont procédé à des échanges d'idées sur leurs travaux respectifs et ont constitué des groupes d'étude s'intéressant aux moyens de coordonner la planification et l'exécution de leurs programmes de développement communautaire. Leur objectif était de parvenir à tirer le meilleur parti possible des ressources économiques et humaines disponibles, de façon à éviter les doubles emplois et les pertes de temps.

HAITI

97. Mlle Gilbert Vieux, qui avait suivi le troisième cours, donné au Costa Rica, dirige le mouvement des Mères haïtiennes. A l'Institut d'éducation de la famille, elle et son groupe dispensent une éducation de base à de jeunes Haïtiennes.

/...

En outre, dans l'atelier des arts manuels, les jeunes mères haïtiennes des groupes à faible revenu apprennent à faire des objets d'artisanat qui sont ensuite vendus sur le marché local. Les mères et leurs jeunes enfants reçoivent une assistance et des soins médicaux au dispensaire qui est rattaché à l'Institut.

HONDURAS

98. Martha B. de Alvarenga, qui avait suivi le premier cours, a été élue présidente de la section féminine de la Fédération des travailleurs libres du Honduras. Elle a organisé à l'intention des travailleuses, deux cours de couture et de cuisine, d'une durée de trois mois. La société de machines à coudre Singer du Honduras et l'organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT) coopèrent à ce programme. On espère rendre ces cours permanents et même les élargir. Mme de Alvarenga a créé une bibliothèque pour les travailleurs et un dépôt où les enfants des travailleurs reçoivent des vêtements.

MEXIQUE

99. Guadalupe Torre López, qui avait suivi le troisième cours, de retour chez elle à San Luis Potosí, a fait paraître dans la presse locale, plusieurs articles sur la Commission interaméricaine des femmes. Elle a également insisté sur le rôle que la communauté doit jouer dans la recherche du bien commun. Actuellement, elle travaille à plein temps - à titre bénévole - au programme d'alphabétisation des adultes. Elle travaille avec d'autres femmes dans les régions suburbaines et rurales de sa province.

NICARAGUA

100. Mme Alba Rivera de Vallejos, qui avait suivi le troisième cours, est rentrée au Nicaragua où elle a organisé un cours d'une brève durée destiné aux animatrices du développement communautaire dans la province de Waspan. Le succès a été tel qu'un cycle d'études a été tenu au niveau départemental, auquel Mme Vallejos a apporté le concours du Gouvernement nicaraguayen, du Comité national de l'Alliance pour le progrès, du Groupe de travail pour le développement communautaire et de l'Agency for International Development des Etats-Unis. L'objet de ce cycle d'études

/...

intitulé "Principes et pratiques du développement communautaire" était d'éveiller l'intérêt des participants au développement économique et social de la région. Des maires de municipalités, des directeurs d'école et des animateurs de communautés du département de Zelaya ont participé au cycle d'études.

PANAMA

101. Fidedigna de Zevallos, qui avait suivi le premier cours, de retour chez elle, a créé à l'échelon local une commission chargée de constituer une bibliothèque communautaire. Grâce à la coopération des organisations et des familles de la région, elle a pu aménager un bâtiment et organiser la constitution d'une bibliothèque. Des conférences portant sur des sujets d'intérêt général ont périodiquement lieu à la bibliothèque.

PEROU

102. Teresa de Rodrigo, qui avait suivi le troisième cours, secrétaire au secrétariat des organisations bénévoles féminines de Lima, a organisé un deuxième cycle d'études de la Fédération bénévole des femmes. Il était consacré à l'étude de la formation des animateurs de développement rural et à l'élaboration de plans de travail pour l'avenir.

103. C'est sur l'initiative de plusieurs Péruviens parmi lesquels la représentante du Pérou à la Commission interaméricaine des femmes, Mme Gabriela Aranibar, qu'a été organisé le secrétariat afin de coordonner les activités des volontaires, d'informer du travail accompli, et d'encourager la formation de nouvelles animatrices. Mme de Rodrigo a participé à la réunion des associés de l'Alliance qui s'est tenue à Lima en 1968. Au cours de cette réunion, on a étudié la participation des femmes aux plans et aux programmes de l'Alliance pour le progrès.

PORTO RICO

104. Après avoir suivi le premier cours, Samirí de Perez a été élue présidente de la section porto-ricaine de l'Union des femmes américaines, pour un mandat de deux ans. Au cours de cette période, elle a mis au point une série d'émissions radiophoniques hebdomadaires, au cours desquelles l'Union a fait campagne pour

/...

l'amélioration de la protection sociale. En outre, elle a constitué un groupe de femmes volontaires qui ont pu, après avoir reçu une formation appropriée, apporter leur concours aux délégués d'épreuve surveillée pour suivre et aider les jeunes placés sous le régime de la libération conditionnelle et surveillée. D'autre part, l'Union des femmes américaines a pour tâche d'obtenir un nombre plus élevé de bourses pour les jeunes femmes qui font des études à l'université et dont les ressources matérielles ne sont pas suffisantes; elle a également mené une campagne pour créer une bibliothèque qui réponde aux besoins de l'enseignement secondaire; enfin, l'Union a renforcé ses rapports avec d'autres organisations féminines porto-ricaines et avec les femmes en vue venant du continent américain visitant le pays. On a encouragé la participation des femmes aux activités culturelles, politiques, sociales et économiques en conférant des diplômes d'honneur et autres titres honorifiques à celles dont les réalisations dans leur pays ont été remarquables. Afin de susciter davantage d'intérêt pour les oeuvres des artistes et écrivains latino-américains, l'Union a mis sur pied des programmes culturels et artistiques.

URUGUAY

105. Carmen Tuya, qui avait suivi le deuxième cours s'est consacrée, de retour dans son pays, à l'organisation de centres destinés aux femmes de la région dans lesquels elles peuvent apprendre à lire et à écrire, à taper à la machine, à coudre, à broder, à tricoter à la main et à la machine et à dispenser les premiers soins. Ces centres, que dirigent des femmes, s'efforcent d'améliorer la condition humaine et politique de la femme uruguayenne, notamment dans les régions de l'intérieur. En outre, Mlle Tuya écrit fréquemment des articles sur l'intégration latino-américaine pour le journal Los Principios, qui a le plus fort tirage à San José, en Uruguay.

* * *

106. Rosa Marrero et Griselda Silva, qui avaient suivi respectivement le deuxième et le troisième cours, sont d'actives syndicalistes. Elles donnent aux femmes des cours sur l'organisation syndicale tant à Montevideo qu'à l'intérieur.

/...

VENEZUELA

107. Julieta Días Hernández, diplômée du second cours, a organisé des cours destinés aux moniteurs des centres de formation féminine. Le cours s'adresse essentiellement à des femmes des secteurs marginaux. Vingt monitrices ont suivi le cours accéléré de deux semaines portant sur l'éducation des adultes, les méthodes de formation, l'organisation des groupes et la fonction de monitrice. Mlle Díaz a consacré beaucoup de temps à l'organisation des centres d'éducation des adultes tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays.

* * *

108. Esperanza Campos, qui avait suivi le deuxième cours, a élaboré un projet de travail que la Fédération vénézuélienne des enseignants présentera au sixième Congrès des travailleurs vénézuéliens.

* * *

109. Mme Magdalena de Becerra, qui avait suivi le deuxième cours, a fait savoir qu'elle avait fait partie du comité chargé d'organiser le "Premier cycle d'études pour l'évaluation de la condition de la femme au Venezuela" qui s'est tenu du 20 au 22 juin 1968. Le cycle d'études a adopté 24 résolutions et a nommé une commission permanente de contrôle chargée de veiller à leur application. Au nombre des membres de cette commission permanente figurent Mme Panchita Soublette S., représentante suppléante à la Commission interaméricaine des femmes, ainsi que Mme de Becerra.

/...

II. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

(Point 4 de l'ordre du jour)

110. La Commission interaméricaine des femmes demeure convaincue, comme elle l'a déjà dit dans l'introduction au rapport de notre organisation à la vingt et unième session de la Commission de la condition de la femme (ONU), que l'approbation par l'Assemblée générale le 7 novembre 1967 de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes "fera date dans l'histoire de l'émancipation de la femme".

111. La Commission interaméricaine des femmes et ses représentantes ont fait tous les efforts possibles pour assurer l'entrée en vigueur et la mise en pratique de cet important instrument international et pour diffuser des renseignements concernant la Déclaration.

112. La Présidente, en application d'une résolution du Comité exécutif, a écrit à toutes les déléguées de la CIF en les invitant à élaborer, par l'intermédiaire des représentants de leurs législatures respectives, des propositions visant à faire entreprendre des études sur les lois et les codes actuellement en vigueur qui pourraient être préjudiciables aux femmes.

113. Au cours de sa visite en Equateur, en juin 1968, la Présidente de la Commission s'est assurée la collaboration de la presse de son pays pour diffuser largement le texte de la résolution XIV de la quatorzième Assemblée de la CIF qui demande à nouveau aux Etats de l'OCA d'éliminer les pratiques discriminatoires qui ont pour effet d'empêcher toutes les femmes, à l'exception d'un nombre infime, d'accéder aux échelons supérieurs de la vie publique. Cette même résolution, que la Présidente a développée au cours d'interviews et de déclarations à la presse, réclame une participation de plus en plus importante des femmes dans le domaine des affaires nationales et internationales de manière à donner un sens au principe de l'égalité auquel souscrivent les législatures des nations américaines et dont s'inspirent les instruments internationaux et interaméricains qu'elles ont signés.

114. La CIF a publié des communiqués de presse sur toutes les mesures constructives dont elle a eu connaissance touchant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Par l'intermédiaire de représentantes à

/...

la Commission et d'autres parties intéressées, le texte de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été largement distribué et a fait l'objet d'une grande attention dans les pays d'Amérique.

Résultats des mesures prises pour favoriser l'application de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

CHILI

115. Mme Wilna Saavedra, député, représentante du Chili à la CIF, a fait savoir qu'en réponse à sa demande le Ministre de la Justice de son pays a créé, par le Décret No 1302 du 16 juillet 1968, une commission de juristes chargée d'étudier pendant quatre mois la situation des femmes chiliennes au regard du code civil national, afin de proposer, le cas échéant, les modifications nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe. La Commission a commencé son examen le 14 novembre.

116. Les membres de cette Commission juridique sont : Mme Eliana Loyola et Mme Maria Aguiló, toutes deux juges au Tribunal pour enfants et membres de la Commission chilienne de coopération; Mlle Gloria Baez, avocate, du Ministère de la justice; M. Abraham Meersohn, avocat général à la Cour d'appel; M. Eugenio Velasco, doyen de l'Ecole des sciences sociales et juridiques de l'Université du Chili, et M. Pedro Rodriguez, ex-ministre de la justice et professeur de droit civil à l'Université catholique.

EQUATEUR

117. En sa qualité de représentante de l'Equateur, la Présidente de la Commission a adressé des notes aux présidents du Congrès et de la Chambre des députés de son pays ainsi qu'à deux membres de la législature, pour les prier de présenter une proposition tendant à ce que la Commission législative permanente du Congrès équatorien étudie les codes en vigueur et propose, le cas échéant, les amendements nécessaires pour éliminer les textes où se manifeste une attitude discriminatoire à l'égard des femmes.

/...

118. En octobre 1968, cette proposition a été approuvée par le Congrès qui a ordonné qu'au cours des vacances parlementaires suivantes la Commission législative permanente élaborerait les lois ou décrets nécessaires pour annuler tous les textes actuellement en vigueur qui sont ou tendent à être discriminatoires à l'égard des femmes. Le Congrès a en outre ordonné à la Commission de lui faire à sa prochaine session ordinaire un rapport détaillé sur ses travaux. Un exemplaire de la résolution en question a été adressé à la Présidente de la CIF par le Congrès équatorien.

EL SALVADOR

119. La représentante de l'El Salvador à la CIF, Mme Carmen Vilanova de Alfaro, a adressé une pétition au Ministre de la justice de son pays demandant l'introduction dans le code civil de plusieurs amendements nécessaires qui bénéficieraient aux femmes, aux enfants et à la famille. Elle a également adressé à l'Assemblée législative un projet de loi qui ferait de l'abandon de famille un crime.

HONDURAS

120. En 1966, la Commission nationale de coopération a entrepris, avec la représentante du Honduras et sous sa direction, d'étudier une série d'amendements aux lois de la République pour aider à promouvoir les droits de la femme et éliminer toute discrimination à son égard. Une analyse des codes en vigueur a été entreprise et une série de tables rondes a été organisée avec des groupes féminins locaux.

121. Récemment, une pétition a été adressée au Président de la Commission juridique du Congrès demandant que cet organe effectue une étude des lois existantes afin d'abolir celles qui sont discriminatoires à l'égard des femmes. A cette pétition était annexé un mémorandum récapitulant les conclusions des susdites tables rondes en la matière.

/...

MEXIQUE

122. Mme María Lavalle Urbina, sénateur, représentante du Mexique à la CIF et ancienne présidente de la Commission des Nations Unies, a présenté, avec deux autres sénateurs, au Sénat de son pays une proposition tendant à ce que la Commission des études législatives procède à un examen complet des lois et règlements mexicains afin de déterminer s'il s'y trouve des préceptes qui soient discriminatoires à l'égard des femmes ou des codes qui, par manque de précision, pourraient être interprétés de manière à favoriser une telle discrimination.

123. La Commission des études législatives fera rapport au Sénat sur le résultat de ses recherches et proposera, le cas échéant, les amendements et éclaircissements nécessaires pour abolir toute forme de discrimination à l'égard des femmes dans le droit et dans la pratique.

III. PROGRES REALISES DANS LE DOMAINE DES DROITS POLITIQUES
(Point 5 a) de l'ordre du jour)

124. Quand en 1928 la Sixième Conférence internationale américaine a créé la Commission interaméricaine des femmes, seules les femmes des Etats-Unis avaient obtenu leurs droits politiques. L'Equateur a été, en 1929, le premier pays latino-américain qui ait accordé aux femmes le droit de vote; le dernier fut le Paraguay qui, en accordant aux femmes le droit de participer aux scrutins nationaux, mit fin en 1961 à une longue lutte pour l'émancipation.

125. Tout au long de ces 32 années, la Commission interaméricaine des femmes a pris une part active aux campagnes qui ont été menées non seulement pour faire accorder aux femmes le droit de vote et le droit d'accéder aux fonctions publiques à l'échelon national, mais aussi pour éliminer certaines restrictions discriminatoires inscrites dans les codes politiques de certains pays.

126. A l'heure actuelle, dans tous les Etats membres de l'organisation des Etats américains, toutes les femmes ont acquis la totalité de leurs droits politiques, et le libre exercice de ces droits n'y est entravé par aucune législation de caractère discriminatoire.

Date où le droit de suffrage a été accordé aux femmes dans les 23 pays membres de l'organisation des Etats américains

Pays	Année de l'attribution aux femmes du droit de suffrage
Etats-Unis	1920
Equateur	1929
Brésil	1932
Uruguay	1932
Cuba	1934
El Salvador	1939
République Dominicaine	1942
Guatemala	1945
Panama	1945
Trinité-et-Tobago	1946
Argentine	1947
Venezuela	1947
Chili	1949
Costa-Rica	1949

/...

Pays	Année de l'attribution aux femmes du droit de suffrage
Haïti	1950
La Barbade	1950
Bolivie	1952
Mexico	1953
Honduras	1955
Nicaragua	1955
Pérou	1955
Colombie	1957
Paraguay	1961

Promotion des droits politiques des femmes dans les pays des Amériques

BOLIVIE

127. Depuis deux mois le Comité bolivien de coopération procède, avec la représentante de la Bolivie, à l'étude des lois électorales en vigueur dans ce pays depuis 1952. Ces lois stipulent que tous les candidats doivent figurer sur une liste dressée par un parti politique et que l'on ne peut voter que pour un candidat de la liste complète. Presque aucune femme ne figure sur ces listes, car peu d'entre elles adhèrent aux divers partis. La Présidente du Comité national signale qu'une action est en cours pour demander au Congrès de modifier la législation actuelle de manière à y réintroduire une clause omise lors de la révision de 1952 et qui permettrait aux organisations d'action civique de proposer leurs propres candidats. La Présidente ajoute que la plupart des femmes boliviennes préfèrent exercer leurs droits en tant que personnes indépendantes, ce qui rend la réforme des lois électorales doublement importante si l'on veut que les femmes boliviennes participent activement à la vie politique.

EQUATEUR

128. Organisé en mars 1968 et placé sous l'égide de l'Union nationale des femmes équatoriennes, le premier congrès national des femmes équatoriennes, dont il a été question au chapitre I (Point 3 a) de l'ordre du jour - Participation des femmes au développement économique et social) a lui aussi approuvé plusieurs résolutions politiques importantes. Certains comités de travail ont envoyé au nouveau congrès

/...

des recommandations tendant à ce que soit accordé aux femmes un ordre préférentiel élevé sur la liste des candidats des deux partis aux élections nationales, provinciales et locales; que les tribunaux ayant à statuer sur des problèmes de délinquance juvénile et sur la rééducation sociale des femmes et des mineurs soient présidés par des magistrats femmes; que les travailleuses soient obligatoirement représentées au Congrès national; et que les autorités de l'Etat ainsi que les chefs des entreprises privées accordent à leurs employées, dans les nominations aux postes exécutifs des différents niveaux, des chances égales à celles des hommes et correspondant à leurs compétences.

129. Depuis 1962, l'Union nationale des femmes équatoriennes s'est employée à organiser des cours d'éducation civique pour informer les femmes de leurs droits et de leurs devoirs de citoyennes. Avant les élections de juin 1968, l'Union a patronné une série de conférences publiques où des candidats des différents partis politiques ont pris la parole. Ces élections de juin ont été les premières où les femmes aient été appelées à voter depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui rend obligatoire le vote des femmes aussi bien que celui des hommes.

EL SALVADOR

130. En 1963, Mme Graciela Quan, membre du Fonds d'études à l'étranger de la Ligue des électrices, et ex-présidente de la Commission interaméricaine des femmes, a été invitée par le Comité salvadorien de coopération à diriger un cours d'action civique et d'organisation des sociétés.

131. A la suite de ce cours, un groupe de participantes a décidé de créer une "Organisation des citoyennes du Salvador" en vue de promouvoir parmi les femmes une ample diffusion de l'éducation civique.

132. Depuis lors, les citoyennes du Salvador ont organisé et suivi, tant sur le plan local qu'à l'échelon interaméricain, de nombreux cycles d'études et tables rondes consacrés aux affaires civiques; elles ont aussi organisé des cours locaux de formation civique à l'intention des femmes.

133. Au cours des trois dernières années, dans trois campagnes électorales différentes, l'Organisation des citoyennes du Salvador s'est employée à encourager les électeurs, et surtout les électrices, à voter et leur a fourni des renseignements sur les candidats en recourant à tous les moyens d'information.

/..

134. Avec le concours d'une équipe du Corps de la paix, les citoyennes du Salvador ont organisé à la San Juan Colony School, à raison de deux séances hebdomadaires, un programme de cinq semaines consacré à l'éducation pratique du citoyen et aux prodécures électorales.

HONDURAS

135. Avant les récentes élections municipales, Mme María Luisa Soto de Bertrand, représentante du Honduras et vice-présidente de la Commission interaméricaine des femmes, a demandé à tous les chefs des partis politiques d'inscrire des femmes sur leurs listes des candidats. La demande a évoqué une réponse favorable chez les chefs de partis et a été accueillie avec enthousiasme par les citoyennes. La représentante du Honduras a mené aussi une campagne vigoureuse pour encourager les femmes à voter et à se porter candidates.

136. Le 25 janvier, pour célébrer la "Journée des femmes du Honduras", la représentante du Honduras et le Comité hondurègne de coopération ont organisé une table ronde télévisée à laquelle des leaders politiques ont été invités à participer. La discussion a porté sur l'importance de la participation active et intelligente des femmes à la vie politique.

137. A cette occasion, le Comité a fait faire un tirage spécial de la Déclaration des présidents d'Amérique pour distribution au public, et a publié à l'intention particulière des femmes un long article sur les affaires civiques.

PANAMA

138. Pour 1968 et 1969, l'Union des citoyennes du Panama a entrepris un projet de formation civique des citoyennes, par l'intermédiaire de groupes et organismes existants. L'objectif de ce projet est de familiariser les femmes avec leurs droits et leurs devoirs civiques, de manière à leur permettre de participer consciencieusement à la vie politique de la communauté et de la nation. Ce programme, qu'on est en train de mettre au point à l'échelon local avec le concours d'autres organismes d'action civique, religieuse, sociale, syndicale, etc., sera ensuite appliqué à l'échelon national.

/...

ACTIVITES INTERAMERICAINES

139. En juin 1968, s'est tenue au Guatemala la "Cinquième Conférence régionale annuelle des dirigeantes de l'Amérique centrale et du Panama". Le thème de la Conférence était "le développement de l'Amérique centrale et le rôle promoteur des organisations civiques féminines"; son objectif était de coordonner, dans le cadre de la région tout entière, un programme de développement civique. La Conférence a duré 10 jours et six représentantes des organisations féminines de chaque pays y ont participé.

Les femmes sur la scène politique dans les nations américaines: nominations et élections

BRESIL

140. La représentante du Brésil, Mme Bertha Lutz, rapporte que sept femmes ont été élues à la Chambre des députés du Brésil. Dans les rangs du corps diplomatique trois postes d'ambassadeur, cinq de ministre et trois de consul sont occupés par des femmes.

CHILI

141. La représentante du Chili nous informe que les Chiliennes ont le plein exercice des droits politiques depuis 1949 et que les femmes représentent 47 p. 100 des électeurs inscrits. Aux dernières élections nationales, en mars 1967, 1 224 495 électeurs et 1 107 952 électrices sont allés aux urnes.

142. Il y a deux femmes sénateurs et 12 femmes députés au Congrès national. Quatre femmes occupent des postes de directeur ou de directeur adjoint au Ministère du travail, à celui de l'éducation publique et à celui de la santé et de la sécurité sociale.

COLOMBIE

143. Selon la déléguée de la Colombie à la CIF, le Gouvernement colombien actuel compte une femme Secrétaire d'Etat, quatre femmes sénateurs et sept femmes députés. Deux femmes sont à la tête de départements ministériels et une est ambassadeur.

COSTA RICA

144. La déléguée suppléante du Costa Rica rapporte qu'il y a trois femmes députés au Congrès national, onze à la tête de départements ministériels et dix-neuf occupant des postes élevés dans les services diplomatiques du Costa Rica.

EQUATEUR

145. Mme Isabel Robalino, avocate éminente, qui avait été élue député à titre fonctionnel à l'Assemblée constitutionnelle en 1967, a été élue sénateur et représente au Congrès national les travailleurs des régions de montagne.
146. Mme María Angélica Carrillo a été nommée Secrétaire d'Etat à l'éducation en décembre 1968.
147. Mme Esther Avilés Nugué vient d'être nommée par le Gouvernement équatorien Directeur national de la protection des mineurs.
148. Mme Ana Rodriguez de Gómez a été nommée Directeur régional adjoint de l'éducation secondaire pour la zone du littoral qui comprend plusieurs provinces côtières de l'Equateur.
149. Mme Irene Paredes de Martínez et le Dr Gustavo Martínez ont été choisis pour diriger la nouvelle Ecole de diététique et de nutrition, qui a été créée en juin 1968, par l'Université centrale de l'Equateur où elle constitue une annexe de l'Ecole de médecine.
150. Mme Paredes de Martínez, qui s'occupe beaucoup d'activités bénévoles, et qui est Présidente de l'Union nationale des femmes équatoriennes, exerce depuis plus de 17 ans la profession de nutrologue. Elle a occupé des postes importants dans des institutions gouvernementales et dans des hôpitaux; elle est également l'auteur de plusieurs ouvrages de nutrologie.

EL SALVADOR

151. La représentante d'El Salvador, Mme Carmen Vilanova de Alfaro, nous informe qu'une femme occupe le poste de Secrétaire d'Etat dans le gouvernement actuel, que deux femmes sont députés et que quatre sont chefs de départements ministériels. Sept femmes occupent des postes diplomatiques importants dans la République d'El Salvador.

/...

HONDURAS

152. D'après les renseignements reçus de la déléguée du Honduras, il y a au Congrès national trois femmes députés. Dix mille deux cent soixante quinze femmes occupent des postes divers dans les services du gouvernement fédéral, l'une d'elle est Secrétaire d'Etat à l'Education.

NICARAGUA

153. Mme Olga Nuñez de Saballos, représentante du Nicaragua à la CIF, a été nommée par son gouvernement à la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies.

154. Mme Saballos, juriste très connue, a été en 1967, la première femme nicaraguayenne à être élue député au Congrès national et a ensuite été élue deux fois de suite. Elle a aussi été la première femme nicaraguayenne à entrer au gouvernement, où elle a occupé, de 1950 à 1956, le poste de vice-ministre de l'éducation publique.

TRINITE-ET-TOBAGO

155. Il y a trois femmes députés à la Chambre des représentants de la Trinité-et-Tobago.

ETATS-UNIS

156. Le Bureau des recensements des Etats-Unis a publié en 1968 des chiffres selon lesquels, aux élections de 1964, près de deux millions de plus de femmes que d'hommes auraient voté (39 191 000 femmes environ contre 37 480 000 hommes). Il convient toutefois de relever qu'il y avait 58 482 000 électrices inscrites, contre 52 123 000 électeurs.

157. Selon les projections pour 1968, la structure du corps électoral aux élections présidentielles de 1968 ne présentera pas de grands changements par rapport à celles de 1964.

158. Dix femmes ont été élues à la Chambre des représentants des Etats-Unis. Neuf d'entre elles étaient députés sortants; une seule se présentait pour la première fois, Mme Shirley Chisholm, de l'Etat de New York. Mme Chisholm est la première

femme noire à être élue à la Chambre des représentants des Etats-Unis. Il y a au Sénat une seule femme, Mme Margaret Chase Smith, de l'Etat du Maine.

159. Au mois d'août 1968, Mme Barbara Watson a été nommée au plus haut poste qu'une femme ait jamais reçu dans le Gouvernement des Etats-Unis. En tant qu'Administrateur des services de sécurité et des affaires consulaires, elle est responsable de 280 consulats et ambassades à l'étranger, et s'occupe de faire délivrer tous les passeports et visas.

160. En novembre 1968, Mrs. Katie Louchheim a été promue au rang d'ambassadeur alors qu'elle faisait partie de la délégation des Etats-Unis à l'UNESCO. Mrs. Louchheim est Sous-Secrétaire d'Etat adjoint à l'enseignement et aux affaires culturelles.

PORTO RICO

161. Il y a une femme, Mme Julia Rivera de Vicenti, parmi les dix membres du Cabinet nommés en décembre 1968 par le futur gouverneur de Porto Rico, M. Luis A. Ferré. C'est la première femme du Commonwealth à être nommée à un poste au Cabinet, et elle exercera les fonctions de secrétaire du travail à partir du 2 janvier 1969.

VENEZUELA

162. La représentante du Venezuela, Mme Clarisa Sanoja de Ochoa, a informé la Commission que le Gouvernement vénézuélien a nommé Mme Aura Celina Casanova Ministre du développement. C'est la première fois dans l'histoire du Venezuela qu'une femme accède au Cabinet. Il y a trois femmes au Congrès national du Venezuela, et une ambassadrice.

/...

IV. CONDITION DE LA FEMME EN DROIT PRIVE
(Point 8 de l'ordre du jour)

163. En ce qui concerne l'alinéa a) du point 8, Application de la recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, la Commission interaméricaine des femmes appelle l'attention sur le fait qu'en 1959 elle a établi un rapport volumineux sur les droits civils et politiques de la femme dans les républiques américaines (OEA 7 Ser. E 7 XI.1 Doc.18)[1/] ainsi qu'un résumé de ce rapport (OEA/Ser. E/XI.1 Doc.18)[2/] qui a été présenté à la Onzième Conférence interaméricaine. Les données qui ont été utilisées pour ce document ont été mises à jour en 1962, puis en 1967 grâce à des enquêtes faites auprès des gouvernements.

164. D'après les renseignements adressés en 1967 par les ministères des républiques américaines, les données ci-après concernant le point 8 a) sont toujours valables :

1) En règle générale, la loi prévoit dans toutes les républiques américaines que nul ne peut contracter un mariage avant d'être majeur sans avoir obtenu le consentement des parents ou des personnes expressément désignées par la loi pour donner ce consentement.

2) Dans toutes les républiques américaines, la loi fixe un âge minimum auquel les hommes et les femmes ont le droit de se marier après avoir obtenu le consentement des parents ou des tuteurs. L'âge minimum est presque toujours inférieur pour les femmes.

D'après l'âge minimum fixé par la loi auquel les mineurs ont le droit de contracter mariage après avoir obtenu le consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs, les 21 républiques américaines sont groupées comme suit :

12 ans pour la femme et 14 pour l'homme : Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay et Venezuela.

14 ans pour la femme et 16 pour l'homme : Argentine, El Salvador, Guatemala et Mexique.

15 ans pour les deux sexes : Costa Rica.

1/ Ce document a été publié en espagnol seulement. Sa distribution est limitée.

2/ Ce document a été publié en anglais et en espagnol. Sa distribution est limitée.

/...

15 ans pour la femme et 16 pour l'homme : République Dominicaine.

15 ans pour la femme et 18 pour l'homme : Haïti.

18 ans pour la femme et 21 pour l'homme : Pérou.

Aux Etats-Unis, l'âge minimum varie selon les Etats entre 14 et 18 ans pour la femme et 15 et 18 ans pour l'homme.

3) L'enregistrement des mariages est obligatoire et soigneusement réglementé dans tous les pays de l'hémisphère occidental.

165. En ce qui concerne l'alinéa b) du point 8, Condition de la mère célibataire, le résumé du rapport sur les droits civils et politiques de la femme dans les républiques américaines contient les observations suivantes :

1) "Les restrictions que la loi impose aux deux époux dans l'intérêt des enfants ou de l'association conjugale sont parfaitement acceptables, mais lorsqu'on limite les droits de la femme pour augmenter indûment ceux du mari, les privilèges dont celui-ci bénéficie ne favorisent en rien les relations conjugales.

En étudiant la situation critique dans laquelle se trouve actuellement l'institution de la famille, le grand nombre d'enfants nés hors mariage dans presque toutes les républiques américaines est l'un des premiers éléments dont il convient de tenir compte. Cette situation est probablement due en partie à la notion populaire du mariage : les femmes craignent l'autorité toute puissante du mari et les hommes les graves responsabilités qu'ils estiment devoir assumer seuls. Il en résulte que l'homme comme la femme préfèrent l'union libre qui leur laisse une plus grande liberté individuelle, mais qui a des conséquences néfastes sur la famille du fait qu'une situation aussi instable est préjudiciable aux enfants qui sont privés de l'appui moral et matériel du père.

En outre, il n'est pas bon sur le plan personnel, social ou politique, que les enfants soient témoins au foyer, et prétendent plus tard jouir des privilèges découlant de l'autorité prépondérante du père et fondés uniquement sur son appartenance au sexe masculin.

Il est fort probable que cette conception enracinée très tôt dans l'esprit des enfants est à l'origine des similarités indéniables existant entre la vie de famille

/...

et la vie du pays; cela mène à réfléchir aux conséquences qu'a sur la vie en société l'état d'infériorité dans lequel se trouve la femme à son propre foyer. Si l'on insiste à ce propos sur l'importance des relations familiales, c'est parce que la Commission interaméricaine des femmes souscrit totalement au principe reconnu par tous les Etats américains selon lequel la famille constitue l'élément fondamental de la société et qu'il convient, à ce titre, que les gouvernements s'y intéressent en priorité."

2) Dans tous les pays, c'est surtout la protection de la famille légitime qui est assurée, mais l'Etat veille en même temps à ce que les enfants nés hors mariage soient élevés et protégés par l'un des parents ou par les deux. Une étude de la législation des pays d'Amérique latine concernant l'exercice de la puissance parentale sur les enfants nés hors mariage montre que :

a) La puissance parentale est généralement exercée par la mère lorsque le père ne reconnaît pas les enfants.

b) Lorsque les enfants ont été reconnus par le père et la mère, les règles suivies sont en général les mêmes que celles concernant les enfants légitimes.

c) Dans les pays où la puissance parentale est surtout exercée par le père, celui-ci l'exerce sur les enfants qu'il a reconnus. A défaut du père, la mère exerce la puissance parentale.

d) La mère a des obligations et des droits plus importants que le père en ce qui concerne les enfants nés hors mariage.

Faits nouveaux concernant la condition de la femme dans le droit de la famille

COLOMBIE

166. La Commission interaméricaine des femmes a reçu, par l'intermédiaire de la représentante de la Colombie, Mme Ana Sixta de Cuadros, une copie du texte de la loi sur la paternité responsable que le Congrès de la Colombie vient d'adopter et qui sera promulguée lorsqu'elle aura été approuvée par le Président.

167. La loi sur la paternité responsable traite d'aspects tels que les relations entre les parents, la recherche de la paternité, les conséquences de l'état civil sur les enfants quel que soit leur statut juridique. Aux termes de cette loi,

l'homme et la femme exercent la même autorité parentale, la reconnaissance des enfants naturels est irrévocable et la loi simplifie en même temps la procédure juridique en vue de faciliter la reconnaissance.

168. La nouvelle loi prévoit également des sanctions juridiques pour ceux qui cherchent à se dérober, sans justification, aux obligations imposées par la loi en ce qui concerne l'assistance morale et matérielle qu'ils doivent à leurs parents, à leurs propres enfants, ou à leurs enfants adoptifs.

169. Dans un autre chapitre, la loi porte création de l'Institut colombien pour la protection de la famille, institution publique qui s'occupera de toutes les questions intéressant les mineurs en général et cherchera à améliorer la stabilité et le bien-être de la famille colombienne. L'Institut de la protection de la famille coordonnera ses activités avec celles d'autres organismes publics et privés pour tout ce qui concerne le bien-être physique, spirituel et matériel des enfants et le renforcement moral de la cellule familiale.

URUGUAY

170. Le 11 septembre 1968, au cours d'un brève cérémonie qui a eu lieu à l'Union panaméricaine, le Président du Conseil de l'OEA, l'ambassadeur Emilio N. Oribe, représentant de l'Uruguay, a déposé les instruments de ratification de trois Conventions interaméricaines : la Convention sur la nationalité de la femme et les Conventions interaméricaines sur l'octroi des droits civils et politiques à la femme.

171. La Convention sur la nationalité de la femme qui a été signée le 2 décembre 1933 à la Septième Conférence internationale des Etats américains, réunie à Montevideo, (Uruguay) dispose : "Article premier - Il ne sera fait aucune distinction entre les sexes en ce qui concerne la nationalité, ni dans la législation, ni dans l'application de cette législation." Cette Convention a été signée par 21 pays américains et ratifiée par 14.

172. La Convention interaméricaine sur l'octroi des droits politiques à la femme a été signée le 2 mai 1948 à la Neuvième Conférence internationale des Etats américains, réunie à Bogota (Colombie) et dispose : "Article premier - les Hautes

/...

Parties contractantes conviennent que le droit de vote et l'éligibilité à une fonction nationale ne doivent pas être refusés ni limités en raison du sexe". La Convention sur les droits politiques a été signée par 19 pays américains et ratifiée par 16.

173. La Convention interaméricaine sur l'octroi des droits civils à la femme a été signée au même lieu et à la même date que la Convention sur l'octroi des droits politiques. Vingt pays américains ont signé cette Convention et 15 l'ont ratifiée.

V. DROITS ECONOMIQUES DE LA FEMME ET PARTICIPATION DE LA FEMME A LA VIE ECONOMIQUE

(Point 9 de l'ordre du jour)

174. A la Dixième Conférence interaméricaine, qui s'est tenue à Caracas en 1954, la Commission interaméricaine des femmes a présenté une étude préliminaire sur la situation économique des travailleuses dans les Républiques américaines. En 1955, la dixième assemblée de la Commission a confié au Secrétariat permanent la charge de préparer des résumés par pays des renseignements déjà rassemblés. Une fois terminés, ces résumés ont été distribués aux Gouvernements américains afin qu'ils y ajoutent leurs observations, et c'est sur la base de ces renseignements et des données obtenues des organismes officiels de statistiques qu'un rapport complet (OEA7 Ser.E7XI.1 doc. 10)[1/] a été préparé pour la Onzième Conférence interaméricaine.

175. A sa treizième assemblée, qui s'est tenue en 1959, la Commission a prié sa présidente de veiller à ce que soit préparé un résumé du rapport complet, qui étudierait les aspects essentiels de ce document et en reprendrait les conclusions générales. Les données à faire figurer dans le résumé du rapport sur la situation économique des travailleuses dans les Républiques américaines (OEA/Ser.E/XI.1 doc. 10)[2/] ont été mises à jour en 1962, puis en 1967.

176. Chaque année la Commission interaméricaine fournit à la Commission des Nations Unies des renseignements sur les faits importants qui sont survenus dans les pays américains dans le domaine des droits économiques de la femme et de la participation de la femme à la vie économique.

BRESIL

177. En juillet 1968 le Présil a adopté une nouvelle loi fédérale interdisant toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe contre les personnes sollicitant un emploi dans des institutions publiques ou privées, notamment des postes dans le gouvernement fédéral, le gouvernement des Etats et l'administration municipale.

1/ Ce document a été publié en espagnol seulement. Sa distribution est limitée.

2/ Ce document a été publié en anglais et en espagnol. Sa distribution est limitée.

/...

178. Le Brésil a signé et ratifié la Convention No 100 sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale de l'Organisation internationale du Travail

CHILI

179. La représentante du Chili signale que les femmes ne représentent que 22,9 p. 100 de la population active du Chili alors qu'elles constituent 51 p. 100 de la population totale du pays.

EQUATEUR

180. La nouvelle Constitution de l'Equateur, adoptée en mai 1968, comprend désormais une clause prévoyant le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. L'Equateur a déjà signé la Convention No 100 de l'OIT.

* * *

181. En août 1968, le Congrès équatorien a adopté une loi aux termes de laquelle les femmes doivent prendre leur retraite après 25 années de service, quel que soit leur âge. Leur pension est calculée d'après le salaire moyen le plus élevé qu'elles ont reçu au cours des cinq dernières années de travail et n'est soumise à aucune imposition.

ETATS-UNIS

182. En septembre 1968 le Bureau féminin du Ministère du travail des Etats-Unis a publié un certain nombre de chiffres dignes d'intérêt[1/] parmi lesquels on peut citer les suivants :

183. Les Etats-Unis comptaient en avril 1968 28,7 millions de travailleuses âgées de 16 ans et davantage, ce qui représentait une augmentation de 0,9 million par rapport à 1967. Quarante et un pour cent des femmes âgées de 16 ans et davantage faisaient partie de la main-d'oeuvre civile en 1968; les femmes représentaient 37 p. 100 de l'ensemble de la population active.

1/ Background Facts on Women Workers of the United States. U.S. Department of Labor, Wages and Labor Standards Administration, Washington, D.C., septembre 1968.

/...

184. Sur 27,5 millions de travailleuses en mars 1967, près de 3 sur 5 étaient mariées et vivaient avec leur mari. Vingt et un pour cent étaient célibataires, 9 p. 100 veuves, 6 p. 100 divorcées et 6 p. 100 étaient mariées mais n'habitaient pas avec leur mari.

185. En mars 1967, 10,6 millions de travailleuses avaient des enfants âgés de moins de 18 ans. Près de 6,5 millions avaient des enfants âgés de 6 à 17 ans (aucun enfant âgé de moins de 6 ans), 1,9 million avaient des enfants âgés de 3 à 5 ans (aucun enfant âgé de moins de 3 ans), et 2,2 millions avaient des enfants âgés de moins de 3 ans. Le taux d'activité était le plus élevé chez les mères ayant seulement des enfants d'âge scolaire (49 p. 100), et le plus faible chez celles qui avaient des enfants âgés de moins de 3 ans (25 p. 100).

186. Sur 26,6 millions de femmes ayant un emploi en mars 1967, 11,2 millions, soit plus de 2 sur 5 dans l'ensemble de la population active féminine, se trouvaient dans le secteur des services. Du point de vue numérique, le secteur des services était suivi par l'industrie manufacturière (5,4 millions) et le commerce de détail (4,9 millions). Les autres branches d'activités employaient 5,1 millions de femmes au total.

187. Plus de la moitié des femmes âgées de 16 ans et davantage, soit 34,6 millions de personnes, ont travaillé à un moment ou à un autre en 1966. Cependant, 40 p. 100 seulement de ces femmes ont travaillé à temps complet pendant toute l'année. Si l'on fait une classification des femmes qui ont exercé un emploi d'après leur situation matrimoniale, les proportions étaients les suivantes : 67 p. 100 de célibataires, 47 p. 100 de femmes mariées (mari présent), 46 p. 100 de femmes divorcées, veuves ou séparées. C'est dans ce dernier groupe que se trouvaient le plus grand nombre de femmes ayant travaillé à temps complet pendant toute l'année (la moitié d'entre elles en 1966).

188. Le salaire ou traitement médian des femmes employées à temps complet pendant toute l'année en 1966 s'élevait à 3 973 dollars. Cette somme ne représentait que 58 p. 100 du salaire ou traitement médian des hommes employés à temps complet pendant toute l'année (6 848 dollars)[1].

1/ C'est l'auteur qui souligne.

/...

189. En 1966, 61 p. 100 des femmes mariées recevant un salaire ou un traitement gagnaient moins de 3 000 dollars. Il n'y avait que 27 p. 100 d'hommes dans la même situation. A l'autre bout de l'échelle, il n'y avait que 4 p. 100 de femmes contre 35 p. 100 d'hommes avec un salaire ou traitement annuel égal ou supérieur à 7 000 dollars.

190. Parmi les femmes qui ont travaillé à temps complet pendant toute l'année en 1966, ce sont celles qui exerçaient des carrières libérales ou des professions techniques qui disposaient du salaire ou traitement médian le plus élevé (5 826 dollars); elles étaient suivies par les femmes dirigeant des entreprises non agricoles, les fonctionnaires et propriétaires (4 919 dollars), les femmes exerçant des professions artisanales ou appartenant aux cadres de maîtrise (4 345 dollars), les employées de bureau (4 316 dollars). Les employées de maison étaient les moins bien payées (1 297 dollars).

191. Même en travaillant à plein temps ou à temps partiel, un grand nombre de femmes ont un revenu insuffisant[1/]. Cela est particulièrement vrai dans le cas des femmes qui sont chefs de famille. Sur 1,8 million de femmes chefs de famille, placées dans la catégorie des personnes ayant un revenu insuffisant en 1966, 39 p. 100 étaient des travailleuses salariées.

* * *

192. Des commissions de la condition de la femme ont été établies dans les 50 Etats des Etats-Unis, ainsi que dans le district de Columbia et à Porto-Rico.

193. En octobre, la Commission interdépartementale sur la condition de la femme a présenté au président Lyndon B. Johnson le rapport, American Women 1963-1968, qui résume les avantages acquis par les femmes aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années. La Commission interdépartementale ainsi qu'un conseil consultatif des citoyens (Citizens Advisory Council) ont été créés en 1963 par le président John F. Kennedy.

1/ L'administration de la sécurité sociale classe les revenus comme insuffisants en tenant compte de la dimension et de la composition de la famille ainsi que du lieu de résidence. L'indice utilisé habituellement place dans la catégorie des familles dont le revenu est insuffisant les familles non paysannes disposant d'un revenu total inférieur à 1 635 dollars pour une personne seule, 2 115 dollars pour un couple, et 3 335 dollars pour une famille de quatre personnes.

/...

194. Le décret (Executive Order) No 11375 dont il est fait mention dans le rapport, constitue une mesure importante en faveur des travailleuses. Ce décret présidentiel entré en vigueur le 14 octobre 1968 interdit toute discrimination fondée sur le sexe pour les employés de l'administration fédérale ainsi que ceux des entrepreneurs travaillant pour le compte de l'administration fédérale et pour les employés d'entreprises de construction bénéficiant d'une assistance fédérale.

195. Parmi les autres avantages acquis au cours des cinq dernières années dont il est fait mention dans le rapport, on peut citer les suivants :

1. Deux cent quatre-vingt-cinq mille femmes en chômage ou sous-employées ont reçu une formation professionnelle dans des établissements de formation ou en cours d'emploi.

2. En 1963 la proportion des femmes exerçant une profession libérale pour le compte du Gouvernement fédéral, à la suite de l'examen d'entrée dans l'administration fédérale, était de 18 p. 100; elle était passée à 35 p. 100 en 1967.

3. Le titre VII du Civil Rights Act de 1964 interdit la discrimination en matière d'emploi fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine nationale ou le sexe.

4. Les amendements apportés en 1966 au Fair Labor Standards Act (loi sur les normes d'emploi équitables) ont étendu à 10 millions d'employés nouveaux, dont un grand nombre de femmes, les dispositions de la loi relative au salaire minimum.

5. Les amendements de 1967 de la sécurité sociale permettent aux femmes d'obtenir des renseignements sur la planification de la famille et procurent des avantages à certaines veuves âgées de 50 à 62 ans qui se trouvent dans l'incapacité de travailler, ainsi qu'aux veuves de travailleurs décédés.

* * *

196. Plusieurs affaires ayant trait à une discrimination exercée contre les femmes dans divers Etats ont été portées devant les tribunaux en vertu du titre VII du Civil Rights Act de 1964, quand cette loi entrait en conflit avec d'anciens codes protectifs existant dans les Etats. Dans 44 Etats il existe des lois du travail promulguées au XIXème siècle, qui limitent le nombre d'heures de travail pour les femmes, ainsi que le poids qu'elles peuvent soulever (très souvent il ne dépasse pas 25 livres).

/...

197. Les femmes employées dans les usines luttent à la fois contre les syndicats et les employeurs. Le résultat de ces confrontations devant les tribunaux déterminera si les anciennes lois des Etats visant à limiter le nombre d'heures de travail et définissant les conditions d'emploi des femmes sont toujours valables. Alors qu'à l'origine ces lois avaient été promulguées pour protéger la femme, il est ironique de constater qu'à l'heure actuelle les employeurs s'en servent, dans certains cas, pour empêcher la promotion des travailleuses.

* * *

198. Dans la plupart des cas, les petites annonces "offres d'emploi (femmes)" et "offres d'emploi (hommes)" sont illégales aux Etats-Unis depuis le mois de décembre 1968, conformément à une ordonnance de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi (Equal Employment Opportunity Commission) qui est une institution fédérale.
199. La Commission sur l'égalité en matière d'emploi a décidé que des offres d'emploi de ce genre constituaient une discrimination fondée sur le sexe et allaient à l'encontre de la législation fédérale concernant les droits civils.
200. Dans la définition qu'elle donne de la discrimination fondée sur le sexe, la Commission sur l'égalité en matière d'emploi considère que la répartition des offres d'emploi sous des rubriques séparées selon qu'il s'agit de personnel masculin ou de personnel féminin constitue une violation de la loi, à moins qu'il ne soit possible de prouver que le sexe représente une qualification professionnelle reconnue. Il appartient à l'employeur de fournir cette preuve, et jusqu'à présent il n'a pas été facile de le faire à la satisfaction de la Commission.

* * *

201. A la fin de 1967, le Ministère de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale a institué un nouveau programme pour permettre aux femmes ayant fait des études supérieures de travailler à temps partiel dans le domaine où elles sont spécialisées. Vingt-deux femmes ont constitué le premier groupe du corps de spécialistes et d'administratrices des services de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale.
202. Le Ministère de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale est le premier ministère important qui ait engagé à temps partiel des femmes en tant

/...

que spécialistes ou administratrices, bien que l'Administration des anciens combattants ait un programme analogue à la tête duquel se trouve Irène Parsons, administrateur adjoint des services du personnel.

203. Les femmes employées au Ministère de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale travaillent de 20 à 25 heures par semaine, et leur rémunération est calculée en fonction de celle qu'elles recevraient si elles étaient employées à temps complet dans la fonction publique, avec les mêmes qualifications professionnelles.

204. Les mères d'enfants d'âge scolaire travaillent aux heures où leurs enfants ne sont pas à la maison. D'autres membres du groupe travaillent trois ou quatre jours par semaine.

205. En lançant ce programme, le Ministre de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale a fait observer que, pour son administration, le fait d'offrir aux femmes un emploi du temps souple leur permettant de travailler quand elles étaient libres n'avait demandé qu'un effort "étonnamment faible".

URUGUAY

206. Au cours d'une entrevue avec le Ministre du travail d'Uruguay, une délégation de "l'Action féminine nouvelle" a demandé que soit créé un office des affaires féminines qui serait chargé d'étudier et de résoudre les problèmes des travailleuses et d'organiser des programmes de formation à leur intention.

207. "L'Action féminine nouvelle" est une organisation créée pour mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les femmes, notamment contre celles qui ont les qualifications nécessaires pour occuper des postes de responsabilité dans la nation. Ses activités courantes consistent à présenter des émissions radiodiffusées consacrées à des problèmes concernant les femmes et à publier une revue mensuelle sur les réalisations des femmes dans les Amériques. La Présidente de cette organisation est Mme Ofelia Machado Bonet, représentante suppléante de l'Uruguay à la Commission interaméricaine des femmes et ses membres sont d'éminentes femmes universitaires, éducatrices ou animatrices d'organisations féminines et d'organisations de travailleuses.

/...

VENEZUELA

208. Le 8 mars 1968, le Venezuela a célébré la Journée internationale de la femme par une cérémonie au Conseil municipal de Caracas et un débat public organisé par l'Université centrale du Venezuela et des organisations féminines vénézuéliennes.
209. Le principal discours a été prononcé par Mme Panchita Soublette, représentante suppléante du Venezuela à la Commission interaméricaine des femmes. Mme Soublette a lancé un appel à l'unité des femmes vénézuéliennes dans leur lutte pour élever le niveau de vie, de moralité et d'instruction des plus défavorisés. Elle a également insisté sur les efforts héroïques de la travailleuse, à qui incombe souvent la responsabilité de chef de famille, car il est fréquent que l'homme, qui n'a pas reçu l'éducation nécessaire concernant ses responsabilités, abandonne sa famille, laissant les enfants entièrement à la charge de la mère.

* * *

210. Egalement pour marquer la Journée internationale de la femme, le Ministre du travail, M. Simón Antoni Paván a demandé au Congrès national de ratifier les conventions en faveur de la femme qui ont été adoptées par l'Organisation internationale du Travail.
211. Le Venezuela a signé sept des conventions de l'OIT concernant les femmes et les normes de travail mais, bien que ces instruments internationaux soient appliqués en fait, ils n'ont pas été ratifiés par le Congrès de la République.

L'éducation de la travailleuse

1. Troisième Conférence mondiale des problèmes du travail féminin Düsseldorf (Allemagne occidentale), 30 septembre-4 octobre 1968

212. La Conférence internationale du travail, à sa quarante-huitième session, en 1964, a adopté une résolution en faveur des travailleuses; il a alors été décidé qu'un plan d'action serait prévu pour faciliter leur promotion.
213. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et le Comité consultatif des problèmes du travail féminin se sont réunis à Bruxelles en octobre 1967, pour organiser une réunion internationale en vue de proposer des plans d'action intéressant les travailleuses dans toutes les parties du monde. Les consultations préparatoires se sont déroulées sous la présidence de Mme Maria Weber (Allemagne).

/...

214. La Troisième Conférence mondiale des problèmes du travail féminin, organisée par la CISL et une de ses sections nationales, la Confédération allemande des syndicats, s'est tenue à Düsseldorf en Allemagne occidentale, du 30 septembre au 4 octobre 1968.

215. Plus de 100 délégués représentant 122 organisations en rapport avec la Confédération internationale des syndicats libres et les secrétariats professionnels internationaux y ont participé.

216. L'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT), section latino-américaine de l'AFL-CIO, était représentée par Mlle Leonor Quintana, chef des affaires de la femme du Département de l'éducation, qui a lu un rapport sur "L'intégration des femmes dans le mouvement syndical".

217. Entre autres questions importantes, on a étudié les politiques sociales et familiales et leurs répercussions sur la situation de la travailleuse; l'emploi des femmes à une époque d'évolution technologique; le développement de l'économie et les autres facteurs culturels et économiques intéressant les femmes syndicalistes.

218. Il y avait parmi les délégations de l'ORIT des chefs syndicalistes du Mexique, du Pérou, du Brésil, de l'Argentine, du Honduras et de la Colombie.

2. Cycle d'études spécial sur les négociations collectives et les problèmes sociaux de la travailleuse
San Pedro Sula (Honduras), 17-28 juin 1968

219. Vingt-cinq femmes syndicalistes honduriennes de premier plan ont participé à un "Cycle d'études sur les négociations collectives et les problèmes sociaux de la travailleuse", organisé par l'American Institute for Free Labour Development, à la demande de l'Union des syndicats du Honduras. L'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs a prêté une assistance technique.

220. Ce cycle d'études fait partie d'une série d'études sur les problèmes de la travailleuse qui sont menées partout en Amérique centrale et en Amérique du Sud sous la direction de Leonor Quintana.

3. Premier cycle d'études sur l'évaluation de la condition de la femme
Caracas (Venezuela), 21-23 juin 1968

221. Un premier cycle d'études sur l'évaluation de la condition de la femme, qui s'est tenu en juin 1968, à Caracas (Venezuela) a été organisé par le Directeur

/..

du Département des affaires féminines de la Confédération des travailleurs vénézuéliens, Mme Magdalena de Becerra, qui avait suivi le troisième cours du programme interaméricain de formation d'animatrices organisé par la Commission interaméricaine des femmes.

222. Ce cycle d'études a porté, notamment, sur la situation de la femme devant la loi, la femme dans la politique, l'éducation par la femme et pour la femme; la femme et la culture; la femme et le problème économique; la femme devant son mari et ses enfants.

223. En raison de la très grande importance que ces questions ont pour la femme, ce cycle d'études a été très largement suivi et on l'a qualifié de réussite remarquable.

4. Deuxième cours sur l'économie du travail
Université de Georgetown, Washington, D.C. (Etats-Unis),
janvier-octobre 1968

224. Mlle Lestiva S. Baute, de Colombie, a été autorisée à suivre le cours supérieur d'économie du travail, qui est organisé par l'American Institute for Free Labour Development à l'Université de Georgetown à Washington, D.C. Ce cours a pour but de former des économistes capables d'exercer des fonctions de consultants dans leur propre syndicat ou dans d'autres. En raison du manque d'économistes qualifiés en Amérique latine, notamment dans le domaine du travail, le Labour Advisory Committee on Foreign Assistance (Etats-Unis) a recommandé que l'American Institute for Free Labour Development organise ce cours de niveau supérieur à l'intention de jeunes économistes doués.

5. Deuxième cycle d'études national sur la promotion de la travailleuse par la formation professionnelle
Buenos Aires (Argentine),
28 novembre-6 décembre 1968

225. Un "deuxième cycle d'études national sur la promotion de la travailleuse par la formation professionnelle" a été organisé du 28 novembre au 6 décembre 1968 à Buenos Aires sous la direction de Mme Lucía L. de Calot, chef de l'Office des affaires féminines du Secrétariat d'Etat au travail et représentante de l'Argentine à la Commission interaméricaine des femmes. Le premier cycle d'études, qui s'est

/

tenu en novembre 1966, avait été organisé, comme Mme de Calot l'a souligné dans son discours d'ouverture, à l'intention des travailleuses de la capitale. Afin d'accroître la portée de la formation, le deuxième cycle d'études a été organisé à l'intention des femmes de l'intérieur qui jouent un rôle actif dans des syndicats à fort pourcentage de membres féminins.

226. Dans le discours d'ouverture, Mme de Calot a expliqué le fonctionnement de l'Office des affaires féminines et souligné l'importance des points qui seraient soulevés par les éminents spécialistes qui dirigeront les débats. Elle a également annoncé qu'outre les cours théoriques, des visites auraient lieu dans les entreprises, les usines, les sièges des syndicats et les centres de la culture et des loisirs.

227. Parmi les questions soulevées et examinées on peut citer "la législation du travail et la législation socio-économique concernant la travailleuse", sous la direction de M. Julio Martínez Vivot. M. Martínez Vivot a fait cette remarque intéressante que les femmes constituent une catégorie spéciale de travailleurs puisque leurs activités domestiques ne leur permettent pas de participer aux affaires syndicales sur un pied d'égalité avec les hommes. Pour cette raison, a-t-il poursuivi, il est particulièrement important que l'Office des affaires féminines organise des cycles d'études de ce genre afin de permettre aux femmes de prendre part plus efficemenent aux affaires syndicales.

228. Parmi les autres sujets importants il y avait "le minimum vital et la mobilité des salaires" sous la direction de Mme Ana María La Guidara; "le panorama sociologique en Amérique latine" par M. Ricardo Cappeletti Vidal; et "les problèmes socio-économiques des femmes" par Mme Gabriela Deveali de Landín.

229. Quinze pays américains ont ratifié la Convention No 100 de l'Organisation internationale du Travail, concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale. Ce sont :

l'Argentine	le Honduras
le Brésil	le Mexique
la Colombie	le Nicaragua (22 août 1968)
le Costa Rica	le Panama
Cuba	le Paraguay
l'Equateur	le Pérou
le Guatemala	la République Dominicaine
Haiti	

/...

VI. ACCES DE LA FEMME AUX ETUDES
(Point 10 de l'ordre du jour)

230. Dans tous les pays du continent américain, la femme jouit, en droit, de l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'enseignement. Dans la pratique, cependant, les jeunes filles et les femmes reçoivent rarement une éducation qui convient à leurs besoins et à leurs capacités. Les chiffres montrent que le pourcentage des filles inscrites à l'école primaire est égal à celui des garçons, et dans certains cas le dépasse. Mais au niveau de l'école secondaire, la situation se renverse rapidement et radicalement dans la plupart des pays. Le nombre des femmes aspirant aux études supérieures a considérablement augmenté pendant la dernière décennie, mais il n'en demeure pas moins que seul un faible pourcentage des femmes entre dans les universités en Amérique latine et qu'un pourcentage encore plus faible obtient un diplôme.

231. Par les résolutions de ses assemblées, par les efforts de ses représentants, par les moyens de communication, la Commission interaméricaine des femmes fait continuellement pression sur les gouvernements et sur les peuples pour qu'ils se rendent compte de l'importance vitale d'une éducation et d'une formation approfondies des femmes. La Commission s'efforce de tenir les Comités nationaux de coopération avec le Représentant au courant des bourses et subventions offertes aux femmes par l'OEA et les institutions d'enseignement américaines et européennes. La Commission tente également d'amener diverses organisations et fondations privées à offrir des bourses et des subventions aux femmes d'Amérique latine et, lorsqu'elle y réussit, elle collabore avec ces organisations et fondations en ce qui concerne les modalités d'octroi[1/].

ENSEIGNEMENT MIXTE
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

232. La grande majorité des universités d'Amérique latine sont mixtes. En Argentine, en Bolivie, au Guatemala, au Mexique et en Uruguay seulement, il

---

1/ Les renseignements donnés proviennent du document, Situacion Comparada de la Mujer y el Hombre en Lo que Refiere a Educación en las Repúblicas Americanas (OEA/Ser.L/11.2.14 doc. 18, Espagnol), établi par le Département de l'éducation de l'Union panaméricaine, pour la quatorzième Assemblée de la CIF, 1967.

/...

existe des institutions d'enseignement supérieur spécialement destinées aux femmes. Aux Etats-Unis, de nombreuses institutions privées d'enseignement supérieur sont destinées exclusivement à l'un ou l'autre sexe. Toutefois, toutes les universités des Etats-Unis qui bénéficient de subventions publiques sont mixtes.

Avantages de l'enseignement mixte

233. 1. L'expérience a montré que la séparation des sexes dans les institutions d'enseignement tend à créer une situation de ségrégation qui n'est pas conforme à la réalité de la vie professionnelle postscolaire, pendant laquelle les personnes des deux sexes doivent collaborer harmonieusement.

2. Dans bien des cas, la séparation des sexes dans les institutions du niveau universitaire entrave l'émancipation de la femme, car la compréhension et l'habitude des concessions entre les sexes sont essentielles pour permettre par la suite le respect et la tolérance mutuelle.

3. La séparation des sexes à l'université risque de gêner l'accès de la femme aux études; en effet, dans le cas des institutions privées, les hommes sont plus aptes et plus disposés à offrir une contribution financière aux institutions pour garçons plutôt qu'aux institutions pour filles. Par ailleurs, lorsque les universités sont subventionnées par l'Etat, les institutions mixtes reçoivent en général des contributions financières plus élevées, en moyenne, que les écoles privées réservées à l'un ou l'autre sexe. Ces deux faits contribuent l'un et l'autre à empêcher l'accès de la femme à un enseignement de caractère véritablement supérieur, selon la situation qui règne dans le pays et dans la mesure où les institutions mixtes l'emportent sur les institutions privées destinées à l'un ou l'autre sexe, ou inversement.

4. Dans bien des cas, les institutions d'enseignement supérieur pour l'un ou l'autre sexe possèdent des liens avec des croyances religieuses ou doctrinales, ce qui limite l'horizon intellectuel et psychologique des étudiants.

234. On peut raisonnablement conclure que l'enseignement mixte est l'une des clefs de l'accès des jeunes filles et des femmes aux études supérieures.

235. L'UNESCO a découvert un fait curieux : par la politique qu'elles appliquent en ce qui concerne les admissions, les universités, sans jamais renier le dénominateur commun de l'égalité des sexes, peuvent se transformer en fait en obstacles à l'accès de la femme à l'enseignement supérieur. Cette situation

/...

étrange se remarque particulièrement dans les pays développés où le niveau d'admission est très élevé et où les étudiants des deux sexes ont des qualifications tout aussi excellentes. Lorsque deux candidats de sexe différent ont des qualifications identiques, il est très probable que le candidat sera préféré à la candidate. S'ils sont tous deux admis, on peut s'attendre à ce que l'étudiant plutôt que l'étudiante obtienne un diplôme.

Dans les pays moins développés, en revanche, on tente souvent de faciliter le plus possible l'accès des femmes aux études, ce qui peut être attribué, sans aucun doute, aux besoins considérables de personnel qualifié des deux sexes.

Progrès de l'enseignement mixte dans les Etats du continent américain

HONDURAS

236. Le Comité hondurègne de coopération a demandé au Ministre de l'éducation nationale de créer un plus grand nombre d'écoles techniques de niveau moyen, prévoyant des périodes de formation relativement courtes, qui seraient ouvertes aux filles. Le Directeur général de l'éducation professionnelle, en consultation avec le représentant du Honduras, a favorablement accueilli cette demande et a promis que les écoles techniques existantes, qui sont actuellement réservées exclusivement aux hommes, accepteront des femmes et leur offriront une formation professionnelle appropriée. Ces innovations doivent tendre, essentiellement, à aider les femmes des régions rurales.

/...

VII. TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES

A. Cinquième Assemblée extraordinaire
27 mai - 7 juin 1968
Washington, D.C.

237. Conformément aux articles 9 et 11 du statut organique, le Comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes a convoqué une cinquième assemblée extraordinaire qui a eu lieu au siège de l'Union panaméricaine, à Washington, D.C., du 27 mai au 7 juin 1968.

1. Participation

238. Quarante déléguées suppléantes et conseillères représentant les délégations de tous les Etats membres de l'Organisation des Etats américains ont participé à cette réunion. Plusieurs organisations spécialisées interaméricaines et internationales ainsi que la Banque interaméricaine de développement ont envoyé des observateurs.

2. Ordre du jour

239. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Election du bureau pour la période 1968-1970
   a) Présidente
   b) Vice-Présidente
   c) Membres du Comité directeur
2. Amendements du statut organique de la Commission interaméricaine des femmes
3. Rapport du Comité spécial chargé d'étudier le rôle des femmes dans l'intégration latino-américaine
4. Etude comparée des lois sur l'adoption dans les républiques américaines
5. Réglementation des cours du programme interaméricain de formation des dirigeantes

/...

3. Election pour la période 1968-1970

240. A la première séance plénière, l'Assemblée a approuvé le projet d'ordre du jour et a procédé à l'élection du bureau, qui a donné les résultats suivants :

Présidente : Mme Piedad de Suro (Equateur)

Vice-Présidente : Mme María Luisa de Bertrand A. (Honduras)

241. A la deuxième séance plénière, l'Assemblée a, par voie d'élection, arrêté comme suit la composition du Comité directeur : Bolivie, Chili, Colombie et Etats-Unis d'Amérique.

4. Résolutions de l'Assemblée

242. Onze résolutions ont été adoptées :

I. Déclaration des femmes des pays d'Amérique sur le droit des êtres humains à la paix et au bonheur

II. Approbation du nouveau statut organique de la Commission interaméricaine des femmes

III. Mesures prises par la Commission interaméricaine des femmes pour l'intégration latino-américaine

IV. Pleine adoption

V. Objectifs, normes générales et réglementation des cours du programme interaméricain de formation de dirigeantes

VI. Invitation aux étudiants boursiers à adhérer à l'Association des boursiers de l'Organisation des Etats américains

VII. Cours pour les femmes syndicalistes

VIII. Adjonction d'un technicien des cours de formation au personnel du secrétariat permanent

IX. Renforcement administratif et financier du secrétariat permanent de la Commission interaméricaine des femmes

X. Fonction exécutive de la Commission interaméricaine des femmes selon le nouveau statut

XI. Invitation à la Barbade et à Trinité-et-Tobago.

243. Les résolutions XII à XXI sont consacrées à rendre hommage à l'oeuvre et à l'exemple de diverses femmes éminentes dans l'hémisphère; à remercier le bureau

/...

sortant, le Secrétaire général, le secrétariat permanent et plusieurs groupes qui ont collaboré aux programmes de la CIF.

5. Nouveau statut organique

244. L'approbation d'un nouveau statut organique a constitué, et de loin, l'événement le plus marquant des délibérations de la cinquième Assemblée extraordinaire. Quant aux autres résolutions se rapportant à des questions qu'examine la Commission de la condition de la femme (ONU), on en a déjà traité dans d'autres sections du présent rapport.

245. En plus des anciennes fonctions de la CIF, qui sont de "s'employer à faire connaître les droits civils, politiques et sociaux de la femme d'Amérique; étudier leurs problèmes et proposer des mesures en vue de les résoudre", le nouveau statut stipule à l'article 2 que la Commission doit "favoriser une participation appropriée des femmes à la vie communautaire". L'article 2 d) impose à la CIF l'obligation d'établir "des relations d'étroite coopération avec les institutions interaméricaines et avec celles de caractère mondial ainsi qu'avec les organisations publiques et privées qui ont un rapport avec les buts de la Commission". Selon l'article 2 e), la CIF doit "promouvoir, au moyen de cours de formation de dirigeantes, de cycles d'études et d'autres activités, l'intégration et la participation des femmes à la vie civique". Dans ce but il est déclaré (article 27) que "le personnel du secrétariat comportera des techniciens dotés des compétences spécialisées en ce qui concerne la planification, la programmation, la recherche, le travail en groupe et autres activités selon les besoins du programme".

246. Les dispositions relatives à la présidence de la Commission ont également fait l'objet d'un amendement important. Le statut organique récemment adopté stipule à l'article 15 que "la Présidente peut exercer ses fonctions au siège de la Commission ou dans n'importe quel pays d'Amérique". Elle n'est donc plus tenue de résider pendant toute la durée de son mandat au siège à Washington, D.C., ce qui permet à tout pays d'élire une présidente.

247. Afin de renforcer encore et d'étendre les activités des déléguées principales de chaque pays, le nouveau statut, dans l'article 28, rend obligatoire la création de comités nationaux de coopération et demande qu'il en soit créé non seulement dans la capitale de chaque pays, mais également dans les provinces.

/...

6. Action de certains comités nationaux[1/]

BOLIVIE

248. Dans le cadre de l'application de l'article 28, la Présidente du Comité national bolivien de coopération a informé la CIF, en septembre, que de nouveaux centres affiliés avaient été créés à l'intérieur du pays, avec pour double objectif de faire rapport sur les activités des organisations féminines dans chaque département (Etat) de Bolivie et de promouvoir les activités et les objectifs de la Commission interaméricaine des femmes.

ETATS-UNIS

249. Le 25 octobre, la représentante des Etats-Unis a convoqué une session spéciale de son comité de coopération au Département d'Etat à Washington. Le Comité de coopération des Etats-Unis, qui est composé d'organisations plutôt que de personnes, a réuni environ 30 représentants d'organisations non gouvernementales et plusieurs observateurs d'agences fédérales. Le but de cette réunion était de discuter la manière précise dont le Comité pourrait collaborer plus efficacement avec la CIF et renforcer la coordination et la communication entre ses membres.

250. Dans une allocution de bienvenue, l'ambassadeur Sol Linowitz, représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de l'OEA, a déclaré au Comité :

> "Cette commission (la CIF) représente la force latente que les femmes peuvent déployer en faveur du progrès interaméricain. Elle représente ce que les femmes peuvent faire non seulement en tant qu'épouses et mères mais en tant que citoyennes utiles économiquement productives et politiquement conscientes de cet hémisphère. La Commission joue un rôle vital dans le système interaméricain. Elle sert de catalyseur. Elle s'efforce de déterminer comment plus de la moitié des habitants des pays d'Amérique peuvent devenir de meilleurs citoyens. C'est une tâche difficile et passionnante.
>
> Tant que l'on n'aura pas pu intéresser un nombre important de femmes aux problèmes de cet hémisphère, je ne vois pas comment ces problèmes pourront être résolus ..."

1/ D'autres activités des représentants et de leurs comités nationaux dans certains domaines déterminés sont mentionnées ailleurs dans le présent document à propos de la rubrique pertinente de l'ordre du jour.

/...

Autres activités connexes à la cinquième Assemblée extraordinaire

1. Quarantième anniversaire

251. Au 18 février 1968, la Commission interaméricaine des femmes travaillait depuis quarante ans révolus en faveur des femmes des nations américaines. Pendant la session de la cinquième Assemblée extraordinaire, une cérémonie destinée à commémorer cet anniversaire a eu lieu à la Maison des Amériques de l'Union panaméricaine. Outre les représentantes, l'assistance comprenait des membres du corps diplomatique, des représentants des institutions spécialisées du système interaméricain et de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des représentantes des organisations féminines des Etats-Unis.

2. Cycle d'études sur la participation des femmes au processus de développement

252. Parallèlement à la cinquième Assemblée extraordinaire, un cycle d'études consacré à la participation des femmes au processus de développement a été organisé avec le concours de personnalités de la Banque interaméricaine pour le développement et d'experts de l'Organisation des Etats américains spécialisés dans les problèmes d'intégration en Amérique latine. Les discussions ont eu lieu les 4, 5 et 6 juin dans la matinée. Elles ont embrassé entre autres questions : "Les aspects politiques et sociaux de l'intégration";"L'Organisation des Etats américains et l'intégration"; "Intégration et développement"; "Le rôle des femmes dans le domaine des relations internationales"; "Principes de développement régional; principes de développement national"; "Le processus d'intégration et le rôle de la Banque interaméricaine de développement".

B. Genèse, déroulement et résultats du troisième cours du programme interaméricain de formation de dirigeantes
29 janvier - 8 mars 1968
San José (Costa Rica)

253. Sur l'invitation du Gouvernement du Costa Rica, le troisième cours du programme interaméricain de formation de dirigeantes s'est tenu à l'Université du Costa Rica du 29 janvier au 8 mars.

254. Ce programme interaméricain de formation de dirigeantes a été créé comme suite à une résolution de la troisième Assemblée extraordinaire de la Commission qui

/...

s'est tenue en 1963. Il est issu de la conviction qu'il existe en Amérique latine de nombreuses femmes qui, tout en n'ayant peut-être bénéficié que d'une instruction scolaire réduite, désirent et peuvent jouer un rôle de direction ou d'encadrement en matière d'action civique et de développement communautaire. Le Conseil économique et social interaméricain a approuvé à deux reprises l'idée de programmes de formation de dirigeantes pour l'Amérique latine, mais il a fallu attendre 1966 pour disposer des fonds nécessaires à l'organisation des cours. Le cours qui a eu lieu au Costa Rica était le troisième de la série.

255. Ce troisième cours a eu lieu sous les auspices conjugués du Ministère des affaires étrangères, de la délégation du Costa Rica à la Commission interaméricaine des femmes et du Comité chargé de la coopération avec la déléguée du Costa Rica à la Commission interaméricaine des femmes.

256. Ont également pris part : l'Association nationale des éducateurs, le Département des coopératives de la Banque nationale, l'Institut interaméricain des sciences agricoles et le Comité national de coopération sociale.

257. Le secrétariat permanent de Washington, D.C., a préparé et diffusé le prospectus du cours qui, accompagné des formules de demande de bourses de stage, a été adressé à toutes les représentantes de la Commission interaméricaine des femmes, ainsi qu'aux organisations féminines. Le Département de la coopération technique de l'Organisation des Etats américains a transmis le prospectus à tous les bureaux de l'Union panaméricaine dans tous les pays. Parallèlement, le secrétariat permanent a mené une campagne publicitaire par la presse et aussi par la radio sur les ondes de la Voix de l'Amérique et de la Voix de l'Organisation des Etats américains.

258. Les bénéficiaires de bourses de stage ont été choisies par un comité ou siégeaient : Mme María José Fenwick, représentante du Brésil au Comité directeur, M. Juan Alberto Miori, représentant le Département de coopération technique, et Mme Gabriela Gazmuri de Tauler, secrétaire exécutive de la Commission. Sur la demande du Comité exécutif, Mme de Tauler s'est rendue au Costa Rica et y est restée deux semaines pendant le déroulement du cours. Elle y a pris contact personnellement avec les directeurs du cours et avec les stagiaires.

259. Avant l'ouverture du troisième cours, la déléguée suppléante du Costa Rica et son Comité de coopération ont organisé plusieurs cours préparatoires de courte

/...

durée auxquels ont participé les présidentes des diverses organisations féminines du Costa Rica. Mme Angela Acuña de Chacón, ex-représentante du Costa Rica à la Commission interaméricaine des femmes et actuellement membre de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains, a dirigé un groupe de discussions dont le thème était "Les qualités qui font d'une femme une dirigeante".

260. Le cours principal a commencé le 29 janvier et s'est tenu à l'échelon interaméricain avec la participation d'une stagiaire par nation américaine plus, à titre officieux, six stagiaires du pays hôte. La direction du cours était assurée par les principaux professeurs de l'Institut pédagogique de l'Université.

261. Le programme était divisé grosso modo en sept rubriques :

1. Introduction y compris notamment : une explication des objectifs visés par le cours; un historique de l'évolution du rôle des femmes et leurs nouvelles responsabilités dans le monde contemporain; et des exposés d'orientation au sujet des différentes techniques de discussion (groupe de travail, table ronde, ...) eu égard plus particulièrement à leur utilisation démocratique;

2. Tour d'horizon économique, social et politique des Amériques;

3. Mise en valeur des ressources humaines : planification, éducation, formation et utilisation;

4. L'éducation en tant qu'objectif destiné à susciter le développement social, économique et culturel des peuples;

5. Le développement communautaire;

6. L'organisation des services bénévoles;

7. La responsabilité politique et le rôle des femmes.

262. Ce troisième cours a connu le même succès et reçu le même accueil enthousiaste que le premier qui s'était tenu à Porto Rico en 1966 et que le second qui s'était tenu à Santiago du Chili en 1967.

263. Outre les classes proprement dites et les classes promenades qu'elles ont suivies, les stagiaires ont été invitées par le Gouvernement du Nicaragua à visiter le pays. Elles ont été reçues à la Chambre des députés lors d'une session spéciale. Après les salutations, le Président de la Chambre a demandé à Mme Olga Nuñez de Saballos, député et représentante du Nicaragua auprès de la Commission interaméricaine des femmes, de souhaiter la bienvenue aux stagiaires au nom du pouvoir législatif.

/...

Représentation de la CIF dans les rencontres interaméricaines et internationales

1. Cycle d'études international sur la place de la femme dans le développement social et le développement de l'éducation
15 avril - 5 mai 1968
Haïfa (Israël)

264. Sur l'invitation du Gouvernement israélien, la Présidente de la Commission a assisté à un "Cycle d'études international sur la place de la femme dans le développement social et le développement de l'éducation", qui s'est tenu à Haïfa (Israël) du 15 avril au 5 mai 1968. La Présidente a participé aux tables rondes et a fait une communication intitulée "La femme active dans la vie publique : sa contribution au développement social".

2. Treizième Congrès panaméricain de l'enfance
15-22 juin 1968
Quito (Equateur)

265. La Présidente a représenté la CIF au treizième Congrès panaméricain de l'enfance, qui s'est tenu à Quito (Equateur) du 15 au 22 juin. A la demande du Directeur général de l'Institut interaméricain de l'enfance, elle a fait une communication sur "Le travail de la femme en dehors du foyer". Elle a aussi remis personnellement au Directeur général un exemplaire de la résolution IV de la cinquième Assemblée spéciale sur la pleine adoption, par laquelle la Commission interaméricaine des femmes décide :

> "1. De réitérer aux gouvernements des Etats membres l'espoir déjà exprimé dans la résolution XVIII de la quatorzième assemblée, tenue à Montevideo (Uruguay), de les voir reconnaître la pleine adoption dans leurs législations respectives et abroger des dispositions qui rendent l'adoption difficile.
>
> 2. D'exprimer à l'Institut interaméricain de l'enfance la satisfaction de la Commission interaméricaine des femmes devant les efforts déployés par l'Institut pour atteindre ces objectifs, et de lui offrir la collaboration de la Commission et la participation active des déléguées et des comités nationaux de coopération en vue de résoudre rapidement en Amérique le problème des enfants abandonnés et dépossédés.
>
> 3. De suggérer à l'Organisation des Etats américains d'accélérer ses travaux relatifs à la revision du Code de droit international privé, ou Code Bustamante, en vue de mettre à jour les dispositions relatives aux conflits de lois en matière d'adoption.

/...

4. De demander à la Présidente de la Commission interaméricaine des femmes d'assister au treizième Congrès panaméricain de l'enfance, qui se tiendra à Quito à partir du 15 de ce mois, et de communiquer au Congrès un exemplaire de la présente résolution."

3. Comité consultatif sur la population et le développement
29-31 juillet 1968
Union panaméricaine
Washington, D.C.

266. La Présidente a été invitée comme observateur à la "première réunion du Comité consultatif sur la population et le développement". Le nombre de participants et d'observateurs aux séances étant limité, elle n'a assisté qu'à la réunion du 30 juillet, au cours de laquelle des experts démographes ont discuté des problèmes que pose l'expansion démographique rapide pour le développement socio-économique de l'Amérique latine.

4. Conférence régionale d'Amérique latine sur les services bénévoles
24-28 juin 1968
Santiago (Chili)

267. Mme Wilna Saavedra, chef de la délégation du Chili à la CIF, a été désignée pour représenter la Commission comme observatrice à la "Conférence régionale d'Amérique latine sur les services bénévoles", qui s'est tenue à Santiago du 24 au 28 juin 1968.

268. Cette conférence importante a réuni des délégués de presque tous les pays d'Amérique latine. Elle avait pour objet de définir le rôle de l'aide bénévole dans le processus du développement, de voir quel genre d'organisation bénévole est le plus nécessaire, et comment utiliser au mieux les services bénévoles pour répondre aux besoins du développement.

5. Conférence des Amériques sur les organes d'information
23-27 octobre 1968
Université du Michigan
Dearborn, Michigan

269. La Présidente de la Commission a reçu une invitation spéciale pour participer à la "Conférence des Amériques sur les organes d'information" qui s'est tenue au campus de Dearborn de l'Université du Michigan, du 23 au 27 octobre 1968. Quarante femmes éminentes dans les domaines du journalisme, des relations

/...

extérieures, de la radio et de la télévision, et autres moyens d'information, étaient venues, sur invitation, des Etats-Unis, d'Amérique latine et du Canada pour participer à cette réunion. L'objectif de la Conférence était d'étudier les problèmes communs à l'Amérique du Nord et à l'Amérique latine et d'établir des contacts. Les déléguées avaient été priées de présenter des mémoires sur des questions en rapport avec leur expérience personnelle. La Présidente a fait un exposé intitulé "Le rôle particulier de la femme d'aujourd'hui dans les communications en Amérique", dont l'un des points essentiels était que les femmes travaillant dans le domaine de l'information ont le devoir moral de diffuser les réalisations des femmes et d'aider à leur promotion dans ce domaine et dans d'autres.

6. Réunion extraordinaire des ministres de la santé des Amériques
14-18 octobre 1968
Buenos Aires (Argentine)

270. Le Directeur général de l'Organisation panaméricaine de la santé a demandé à la CIF d'envoyer un observateur à la "Réunion extraordinaire des Ministres de la santé", qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 18 octobre. La Présidente a désigné le chef de la délégation argentine, Mme Lucia L. de Calot, pour représenter la Commission interaméricaine des femmes.

271. Au cours de cette réunion, la déléguée d'Argentine, s'adressant au Président au nom de la Commission interaméricaine des femmes, a demandé que les participants à la réunion prennent la résolution de mettre en application la recommandation C.3, qui avait été approuvée par le groupe de travail ministériel sur la santé organisé par l'Organisation panaméricaine de la santé sous l'égide de l'Alliance pour le progrès à Washington en 1963. Dans cette recommandation il est question d'encourager la participation active des femmes au programme sanitaire à long terme de l'Alliance pour le progrès.

272. La demande de la Commission a fait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, et les délégués ont approuvé la résolution suivante :

XX

PARTICIPATION DES FEMMES AUX PLANS SANITAIRES DES AMERIQUES
(Question spéciale)

CONSIDERANT QUE :

La réunion extraordinaire des Ministres de la santé des Amériques est convaincue que la participation de la femme est essentielle à une réalisation plus efficace

/...

des plans nationaux, car c'est à elle, figure centrale de la famille, qu'il incombe de veiller à la santé, au bien-être et à l'éducation des enfants,

La réunion extraordinaires des ministres de la santé des Amériques

DECIDE :

1. De ratifier la recommandation C.3 du Groupe de travail au niveau ministériel sur la santé, qui s'est réuni à Washington, aux Etats-Unis, en avril 1963, et de suggérer que cette recommandation soit appliquée de façon réelle et efficace dans tous les pays;

2. De recommander aux gouvernements américains et aux organisations interaméricaines ou internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, dont les activités touchent de près ou de loin aux problèmes de la famille ou à ceux des femmes et des enfants, de renforcer leurs activités visant à promouvoir et à entretenir les facteurs sanitaires et autres qui contribuent au bien-être de la cellule familiale.

7. Quatrième réunion du Groupe de travail interaméricain régional du développement communautaire dans les pays de la zone australe
6-11 octobre 1968
Santiago (Chili)

273. Le Directeur du Département des affaires sociales de l'Union panaméricaine a invité la Commission à se faire représenter par une observatrice à la "quatrième réunion du Groupe de travail interaméricain régional du développement communautaire dans les pays de la zone australe" de l'Amérique du Sud. La Présidente de la Commission a prié la déléguée principale du Chili de représenter l'Organisation.

274. A cette réunion, il s'agissait notamment d'étudier et de mettre en place des politiques nationales touchant : la structure des organismes de développement communautaire; les méthodes; l'élaboration des programmes, leur financement et leur fonctionnement; et les moyens d'adapter les techniques du développement communautaire aux caractéristiques et aux besoins de chaque pays.

275. Les pays participants - Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay - ont chacun présenté un rapport national, dont des groupes de travail ont ensuite fait la synthèse.

/...

8. Première Conférence interaméricaine des coopératives
4-8 novembre 1968
Buenos Aires (Argentine)

276. Le secrétaire général de l'OEA a invité la Commission interaméricaine des femmes à se faire représenter par une observatrice à la "première Conférence interaméricaine des coopératives", conférence interaméricaine spécialisée qui s'est tenue à Buenos Aires, du 4 au 8 novembre 1968. La Présidente a désigné la déléguée de l'Argentine, qui est également Directeur du Bureau des femmes argentines, pour représenter la CIF.

277. Le thème central de la Conférence était "le mouvement coopératif en tant qu'instrument du développement". Il a été étudié sous trois aspects : le point de vue national, le point de vue continental et le renforcement du mouvement coopératif aux niveaux national et international.

9. Premier Cycle d'études des fondations de développement national
18-21 novembre 1968
Washington, D.C.

278. La Fondation panaméricaine de développement, qui a été créée en 1962 en collaboration avec l'Organisation des Etats américains pour encourager la participation du secteur privé, aux Etats-Unis et en Amérique latine, à l'Alliance pour le progrès, a organisé en novembre un "premier Cycle d'études des fondations de développement national". Les représentants de fondations nationales établies au Chili, en Colombie, en Equateur, au Guatemala et en République Dominicaine, se sont réunis pour faire le point des progrès enregistrés dans leurs activités et pour échanger des données d'expérience et formuler des plans pour l'avenir. La Présidente de la Commission a été invitée à assister à ces réunions et à écouter les exposés. Lorsqu'elle a été officiellement présentée au groupe des participants au cours de la séance de clôture, Mme de Suro a regretté de constater que pas une seule femme ne siégeait au bureau d'aucune des diverses fondations nationales, alors que tous les pays représentés comptaient des femmes qui avaient acquis une large expérience du développement communautaire et de l'action sociale en général.

/...

Liaison et relations extérieures

279. La Commission interaméricaine des femmes a en Mme Piedad de Suro une présidente fermement convaincue que les activités d'information et de liaison ont pour la CIF une importance primordiale.

280. La diffusion de communiqués de presse concernant les activités de la Commission et les initiatives particulièrement intéressantes prises par les femmes des Amériques s'est considérablement accélérée.

281. La Présidente a profité d'un voyage en Equateur, en juin, pour assister au treizième congrès de l'Institut interaméricain de l'enfance, pour s'entretenir avec un grand nombre des organisations féminines les plus actives de ce pays et pour accorder de multiples interviews à la radio, à la presse et à la télévision, de façon à transmettre à la population le message de la Commission et à encourager les organisations féminines bénévoles à accroître leurs efforts et leur coordination.

282. Outre la publication Enlace, qui paraît en anglais et en espagnol, un nouveau bulletin mensuel est envoyé par avion en Amérique latine. La Présidente adresse également un mémorandum mensuel aux déléguées concernant les activités et les affaires internes de la Commission au siège.

283. La Présidente et les déléguées qui se trouvent dans la région de Washington donnent de très nombreuses causeries et assistent fréquemment aux réunions d'organismes privés des Etats-Unis.

284. Le secrétariat permanent accueille un flot constant de visiteurs venus d'Amérique latine et des Etats-Unis, qui demandent des avis ou des renseignements.

/...

VIII. ACTIVITES PREVUES PAR LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES

A. Quatrième cours du programme interaméricain de formation de dirigeantes

285. Le Gouvernement argentin a offert d'accueillir en Argentine le quatrième cours du programme interaméricain de formation de dirigeantes; il aura lieu à Buenos Aires en avril 1969.

286. Comme lors des cours précédents, qui ont eu lieu à Porto Rico, au Chili et au Costa Rica, le programme prévu s'adressera à des femmes qui sont capables de devenir des dirigeantes, qui ont participé à des activités bénévoles mais qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études supérieures pour les former au travail d'organisation et les mettre à même d'affronter les problèmes de leur pays et de contribuer à les résoudre.

287. Y prendront part les pays sud-américains suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Paraguay, Pérou et Venezuela. Les stagiaires devront justifier de huit à dix ans de scolarité.

288. La déléguée de l'Argentine et son Comité de collaboration s'occupent actuellement de la préparation du quatrième cours.

B. Premier cycle d'études sur l'intégration économique latino-américaine organisé pour l'Amérique centrale

289. En réponse à la demande de la déléguée du Honduras et Vice-Présidente de la CIF, le Comité directeur de la CIF a accepté d'organiser un "cycle d'études sur l'intégration économique latino-américaine pour l'Amérique centrale" au Honduras en 1969. Cette réunion aura lieu également sous les auspices du Service technique de l'intégration de l'OEA et la direction en sera assurée par trois spécialistes latino-américains de l'intégration économique envoyés par la Banque interaméricaine de développement.

290. On compte y inviter des personnes appartenant à l'enseignement secondaire : professeurs, cadres ou administrateurs, de façon à obtenir la plus grande diffusion et le plus grand effet multiplicateur.

/

C. Cycle d'études à l'intention des femmes syndicalistes

291. La Commission interaméricaine des femmes tiendra, en collaboration avec le Département des affaires sociales de l'OEA, un cycle d'études à l'intention des femmes syndiquées. Les lieu et date de cette réunion n'ont pas été fixés.